



## Rapport

de la session d'étude tenue en coopération avec le  
**Forum des organisations européennes de jeunes et  
d'étudiants musulmans (FEMYSO)**

Centre européen de la Jeunesse de Budapest, 20-27 octobre 2002



# Droits de l'homme

## La contribution des musulmans européens

### Rapport

de la session d'étude tenue en coopération avec le  
**Forum des organisations européennes de jeunes et  
d'étudiants musulmans (FEMYSO)**

Centre européen de la Jeunesse de Budapest, 20-27 octobre 2002

Ce rapport a été compilé par Sunduss Al-Hassani, Michael Privot  
et Brigitte Martin.

Les participants ont assuré la préparation des ateliers.

Numéro de document:

DJS/EYCB/ST/2003/46 F

---

Ce rapport rend compte de la session d'étude du FEMYSO.

Il a été produit par et sous la responsabilité de l'équipe pédagogique de la session d'étude. Il ne représente le point de vue officiel ni du Conseil de l'Europe ni du FEMYSO.

© FEMYSO et Conseil de l'Europe.

Budapest, avril 2003

## *Remerciements*

### *Au nom de Dieu, le tout Clément, le très Miséricordieux*

*Merci à tous ceux qui ont contribué au succès de cette session d'étude.*

*Merci au CEJB d'avoir accueilli cette session et merci à l'équipe pour sa coopération, et plus particulièrement à notre animateur, M. Rui Gomes, pour nous avoir inspirés et motivés.*

*Merci de nous avoir offert le privilège de rencontrer les membres de la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.*

*Merci aux membres de l'équipe préparatoire pour leur travail de planification et de coordination, en particulier le secrétariat du FEMYSO, Mme Brigitte Martin, notre héroïne.*



## Sommaire

Introduction	6
1. Le CEJB & le FEMYSO	8
2. Méthodologie, buts & objectifs	12
3. Attentes	16
4. Présentations	18
a. Présentation des droits de l'homme, par M. Rui Gomes	18
b. Les droits de l'homme dans l'islam, par M. Zein Omar	21
c. Les violations des droits de l'homme qui affectent la communauté musulmane, par Mme Farkhanda Chaudry	25
d. Présentation de l'éducation aux droits de l'homme, par M. Rui Gomes	32
e. L'apprentissage interculturel et les droits de l'homme, par M. Rui Gomes	34
f. La contribution de la jeunesse musulmane européenne aux Droits de l'homme, par le Dr. Tariq Ramadân	36
5. Table ronde avec la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	43
6. Rapports des groupes de travail	

a. Le dialogue interculturel	49
b. La participation des jeunes à la vie politique	54
c. Les droits de l'homme dans l'islam et leurs violations	57
d. L'islamophobie	68
e. Les droits des enfants	74
f. Médine	76
g. La mondialisation	77
g. L'égalité hommes-femmes	80
7. Conclusions et suivi	81
8. Communiqué de presse	84
<b><i>Annexes</i></b>	
1. Liste des participants	86
2. Programme	87
3. Extraits des principaux intervenants	91
4. Liste des membres de la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire	92
5. Liens utiles	94

## Introduction

Voici le rapport final de la session d'étude "Droits de l'homme: la contribution des musulmans européens", qui s'est tenue au Centre européen de la Jeunesse de Budapest en Hongrie; elle avait été organisée par le Forum des organisations européennes de jeunes et d'étudiants musulmans (FEMYSO) en coopération avec la Direction de la jeunesse et du sport du Conseil de l'Europe.

Le comité exécutif du FEMYSO, sous l'impulsion des participants à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, 2001), a reconnu l'importance d'engager un programme spécifique en relation avec les thèmes de ladite conférence. Concernant les droits de l'homme, ce programme devait aussi permettre de faire connaître la perspective islamique et la contribution des musulmans européens. Cette session d'étude fut donc la première initiative mise en œuvre dans ce sens; elle devait traiter des méthodes d'apprentissage théoriques et pratiques et des projets envisageables en guise de suivi.

Le but était de réunir des jeunes des organisations membres du FEMYSO, qu'ils soient déjà impliqués dans des activités relatives aux droits de l'homme ou l'envisagent. Le processus de sélection reposait sur des critères de parité hommes-femmes et d'équilibre en termes de représentation géographique. Les intervenants, du fait de leur expérience et de leur connaissance de la région, allaient pouvoir ouvrir les participants à d'autres perspectives; ils ont aussi joué le rôle d'animateurs.

La session fut une réussite à maints égards. Le soutien de qualité assuré par le CEJB, ainsi que les équipements mis à notre disposition, nous ont aidés à conduire cette session avec efficacité. Les participants, en dépit de leurs différences d'origines géographiques, ont uni leur foi et leurs valeurs pour travailler à la manière d'une grande famille. Les exposés ont apporté aux participants les informations utiles, tandis que les ateliers, véritables moteurs de la session et générateurs d'enthousiasme, ont été propices aux débats et à la prise de conscience; c'est ainsi que les objectifs ont pu être atteints, grâce à la coopération. En outre, nous avons eu le privilège d'être invités à une table ronde avec la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Ce moment essentiel de la session a encouragé les participants à affirmer leur rôle dans l'avenir de l'Europe. Enfin, ils ont aussi pu participer à une conférence électronique en direct avec la Commission européenne, à Bruxelles, sur le thème "Les femmes musulmanes dans l'Union européenne".

FEMYSO "Droits de l'homme: la contribution des musulmans européens"  
*20-27 octobre 2002, Centre européen de la Jeunesse de Budapest*

# 1. Le CEJB & le FEMYSO

## Le Centre européen de la Jeunesse de Budapest (CEJB)

Le Centre européen de la Jeunesse de Budapest est un établissement résidentiel éducatif du Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe, organisation internationale fondée en 1949, compte aujourd'hui 44 Etats européens membres. Son objectif premier est de promouvoir l'unité du continent et de garantir la dignité des citoyens, en assurant le respect de leurs valeurs fondamentales: droits de l'homme, démocratie pluraliste et primauté du droit. Le Conseil de l'Europe œuvre à la définition de solutions aux problèmes majeurs que rencontre la société européenne, comme le racisme, l'intolérance, la discrimination à l'égard des minorités, les inégalités, l'exclusion sociale, l'abus de drogues, la corruption et le crime organisé. Dans le cadre du Conseil de l'Europe, le CEJB fait partie de la Direction de la jeunesse et du sport; avec le Centre européen de la Jeunesse de Strasbourg (CEJS) et le Fonds européen pour la Jeunesse (FEJ), il est un des instruments essentiels de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe.

Le Centre européen de la Jeunesse de Budapest (CEJB) participe à la mise en oeuvre de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe. Les principaux objectifs de son programme en faveur des jeunes sont les suivants:

- promouvoir la participation des jeunes et des organisations non gouvernementales de jeunesse à la construction d'une Europe unie;
- soutenir le secteur volontaire pour renforcer la société civile et la citoyenneté active;
- encourager, chez les jeunes, l'autonomie et la confiance en soi;
- développer l'apprentissage interculturel en tant que moyen de promouvoir la compréhension, la tolérance et la paix;
- faciliter les rencontres entre jeunes de divers antécédents culturels et sociaux.

Pour atteindre ces objectifs, le Centre européen de la Jeunesse de Budapest organise divers programmes éducatifs, dont des séminaires, des stages de formation et des symposiums, en étroite coopération avec les organisations non gouvernementales de jeunesse, les services et les réseaux de jeunes. De plus, le CEJB coopère avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales dans le but de promouvoir les objectifs décrits précédemment.

La philosophie éducative du CEJB repose sur les principes d'échanges internationaux, d'apprentissage partagé et d'éducation interculturelle. En tant que centre éducatif, il offre aux participants à ses activités un cadre parfaitement adapté à l'apprentissage non formel, à l'innovation et à l'expérimentation; ces participants vont ensuite remplir le rôle de "multiplicateurs" dans le travail de jeunesse aux

plans local, régional, national et européen. Dans le sillage des activités du CEJB, des idées visionnaires et des projets voient le jour partout en Europe.

En tant que service de la Direction de la jeunesse et du sport (DJS) du Conseil de l'Europe, le CEJB contribue à la mise en oeuvre de la politique de jeunesse de l'Organisation. A cette fin, la DJS réunit des jeunes, des mouvements civils, des agences gouvernementales et des experts dans le cadre d'une consultation permanente sur les objectifs et les pratiques des secteurs de la jeunesse et du sport. Pour que les jeunes soient des partenaires de poids informés dans le débat politique, le CEJB encourage le développement d'associations, de réseaux et d'initiatives de jeunes, ainsi que la coopération entre ces structures. Le principe de la participation des jeunes trouve sa pleine expression dans un système de cogestion, via lequel est développée la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe. Des délégués d'organisations, d'associations et de services de jeunes, et des représentants gouvernementaux, se réunissent en comités pour faire des propositions de programme et tracer les priorités du secteur jeunesse. Ces propositions sont ensuite adoptées par le Comité des Ministres, la plus haute instance décisionnaire du Conseil de l'Europe.

Référence: [www.eycb.coe.int/](http://www.eycb.coe.int/)

## Forum des organisations européennes de jeunes et d'étudiants musulmans (FEMYSO)

Le Forum des organisations européennes de jeunes et d'étudiants musulmans a été créé en 1996. Il devait offrir aux ONG musulmanes de jeunesse une plate-forme pour se réunir, échanger des informations, engranger des expériences, s'enrichir mutuellement et oeuvrer avec d'autres structures (musulmanes et non musulmanes) à la création d'une meilleure Europe dans toutes les sphères de la vie et de la participation.

Le FEMYSO regroupe 42 organisations membres. Sa plus haute autorité, l'exécutif, dirigé par le président, est chargée de la mise en oeuvre des programmes de travail. Son Assemblée générale, qui se réunit annuellement, organise tous les deux ans des élections visant à constituer un nouvel exécutif.

Les buts et les objectifs du FEMYSO sont les suivants:

- Représenter efficacement ses organisations membres dans toutes les sphères de la vie européenne, du politique au social, du privé au public.
- Encourager la formation d'une identité musulmane européenne, via la participation de jeunes musulmans à des discussions et des programmes

d'éducation et de sensibilisation qui mettent l'accent sur leurs responsabilités et leur contribution à l'Europe - tout comme la précédente session d'étude que nous avons tenue en 2000 au CEJB "*Towards a new Identity: European Muslim Youth*" (Vers une nouvelle identité: les jeunes musulmans européens).

- Fonctionner à la manière d'un réseau international de sorte à fournir des services et des liens aux organisations de jeunesse (par exemple, via notre site web et nos babillards électroniques, actuellement en construction); mais également, favoriser le transfert des expériences issues des échanges de jeunes et des partages interculturels d'expériences.
- Identifier des voies de coopération avec ses organisations membres et, sur une plus grande échelle, élargir ses contacts en Europe. A cette fin sont prévus des projets susceptibles d'intéresser d'autres instances de jeunes confessionnelles et laïques, dans le but de favoriser le dialogue interconfessionnel et interculturel.
- Mettre en place des programmes de formation à la gestion et au leadership pour renforcer le potentiel et les compétences des jeunes.
- Reconsidérer en permanence les problèmes et les défis auxquels sont confrontés les jeunes en Europe et proposer des solutions alternatives, en préférant l'action à la parole (exemple: Livre Blanc, Conférence des Nations Unies contre le racisme et la xénophobie, Repères).

Le FEMYSO voudrait une Europe dans laquelle les musulmans puissent être fiers de leur contribution au développement de la civilisation européenne et de leurs huit siècles de présence en Espagne, afin de pouvoir se tourner vers l'avenir et apporter leur pierre à la société européenne. L'Europe est réputée pour sa tolérance et ses valeurs démocratiques; or, nous constatons avec beaucoup de tristesse la montée du racisme et de l'islamophobie dans beaucoup de villes européennes. Le FEMYSO s'est engagé à se battre contre les préjugés à tous les niveaux, afin que l'avenir de l'Europe conjugue le multiculturalisme, l'intégration et la tolérance, et que tous les hommes puissent travailler main dans la main à la création d'une société pacifique et prospère.

Suite aux tragiques événements survenus le 11 septembre 2001, l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes a produit des rapports sur l'islamophobie, dont un "rapport de synthèse sur l'islamophobie dans l'UE". Malheureusement, malgré leur rôle indéniablement fondamental dans l'élimination de la discrimination à l'égard des musulmans, ces comptes rendus tendent à considérer que la communauté musulmane est faite de demandeurs d'asile, de réfugiés politiques et d'immigrants. Ils oublient ce faisant que **nous**, jeunes musulmans nés européens qui avons grandi dans cette société, sommes confrontés à des discriminations quotidiennes dans nos pays, en Italie, en Allemagne et au RU, pour n'en citer que quelques-uns. Aussi le FEMYSO estime-t-il de son devoir de

formuler les préoccupations des jeunes musulmans européens, d'éradiquer les idées fausses et les stéréotypes, et de devenir un catalyseur, en nous éduquant, nous mais aussi les autres, dans cette société malheureusement de plus en plus islamophobe.

La protection et la promotion des droits de l'homme est au cœur du rôle du Conseil de l'Europe (CdE). C'est pourquoi, sachant que le CdE a été fondé sur les valeurs de respect des droits de l'homme et de primauté du droit, le FEMYSO a décidé de proposer cette session d'étude pour que nous puissions progresser sur la question des droits de l'homme.

## 2. Méthodologie, buts & objectifs

### Réunions et processus de planification

L'équipe préparatoire s'est réunie plusieurs fois préalablement à cette session. La première rencontre, dans les bureaux du FEMYSO en septembre 2001, avait pour objectif de former l'équipe. En mars 2002, la première équipe préparatoire s'est retrouvée à Bruxelles pour travailler sur plusieurs points de la session, dont les thèmes et les buts, le formulaire de demande du CEJB, le lieu, les participants et les méthodes pédagogiques. Ses conclusions ont été que le CEJB était le lieu le plus adapté compte tenu de son personnel expérimenté, de sa bibliothèque et de son centre d'information. Tous ces atouts, qui s'étaient avérés utiles dans le passé, le seraient certainement encore plus pour un travail sur les droits de l'homme. L'équipe a été séduite par les installations du centre, notamment les salles de séminaire, les équipements pour la traduction et les espaces de détente, mais aussi par la possibilité de régimes alimentaires adaptés à des besoins spécifiques, la mise à disposition d'une salle de prière et le cadre, superbe et paisible.

Suite à l'acceptation de notre demande d'activité par le CEJB, nous avons rencontré au centre, en juin 2002, M. Rui Gomes, l'animateur désigné pour notre session. A cette occasion, nous avons examiné la session sous tous ses angles, depuis ses buts et ses objectifs, en passant par le projet de programme, le formulaire de candidature des participants et les orateurs, jusqu'aux équipements requis. Une autre réunion à Bruxelles en septembre a permis de faire le point sur l'avancée des préparatifs. Ensuite, l'équipe s'est réunie à plusieurs reprises, de façon régulière, pour sélectionner les candidats les plus engagés et expérimentés en matière de droits de l'homme. Pour cette procédure, elle a voulu instaurer un équilibre en termes de représentation géographique (Europe occidentale et orientale) et assurer la parité hommes-femmes.

### Méthodes éducatives

La méthodologie choisie pour cette session privilégiait les ateliers, conçus pour améliorer la compréhension des droits de l'homme et encourager les participants à s'engager plus activement dans l'éducation aux droits de l'homme et la coopération avec d'autres ONG.

La session d'étude devait reposer sur plusieurs exposés d'information, visant à déclencher des discussions et à déboucher sur des plans d'action. Nous voulions favoriser le processus d'apprentissage en intégrant dans les ateliers des exercices tirés du manuel d'éducation aux droits de l'homme, Repères. Les participants ont tourné dans les différents groupes, pour chacun des ateliers, afin de pouvoir se

familiariser avec leurs expériences respectives et les différents pays. Durant chaque atelier, un animateur (un des membres de l'équipe préparatoire) avait pour mission de favoriser le débat. Pendant ce temps, un premier participant se chargeait de prendre des notes, un deuxième assurait l'éventuel soutien technique (utilisation d'un rétroprojecteur ou d'un tableau de papier), et un troisième dactylographiait ensuite le compte rendu. En plusieurs occasions, les participants ont opté pour des présentations avec Power Point.

Dans notre tentative pour assurer une représentation culturelle équilibrée, nous devons aussi choisir les langues de travail; sur la base des formulaires de candidature, le français et l'anglais ont été retenus. Plusieurs des participants parlant le russe et l'italien ont pu s'exprimer dans leur langue maternelle lors de la table ronde avec la Commission des questions politiques, grâce à la présence d'interprètes. Parfois, lors de la discussion générale à l'issue des rencontres, certains ont utilisé l'arabe, trouvant là une alternative pratique.

## L'équipe préparatoire et les participants

La session s'est déroulée du 20 au 27 octobre 2002 au Centre européen de la Jeunesse de Budapest; elle a réuni vingt-six participants, en plus de l'équipe préparatoire formée de quatre membres du FEMYSO et de l'administrateur chargé du programme et de la formation.

L'équipe préparatoire comptait Yasin Ahmed (Suède), Sunduss Al-Hassani (RU), Hadia Himmat (Suisse), Chokri Mensi (Suède) et Rui Gomes (CEJB), notre animateur.

Les participants étaient des jeunes actifs des organisations membres du FEMYSO. Ces organisations, de toute l'Europe, incluaient Ardméria (1), Albanie; AJM (1), Belgique; FOSIS (1), MYF (1), IHRC (2), YM (1), Grande-Bretagne; IYF (1), ex-République yougoslave de Macédoine; NMF (1), Finlande; EMF (2), France; MJD (2), IISL (2), Allemagne; UIC (2), Hongrie; GMI (3), Italie; MSS (1), Norvège; MSS (1), Pologne; SUM (2), Suède; ARRAID (2), Ukraine.

Malgré nos efforts, nous ne sommes pas parvenus à assurer la parité hommes-femmes; il y avait en effet 9 participantes et 17 participants.

## Buts

Le but principal de la session était de tenter de sensibiliser les participants aux droits de l'homme dans le contexte de l'islam. Il s'agissait aussi d'apporter une contribution au travail du FEMYSO dans ce domaine et à des projets corrélés entrepris avec d'autres ONG.

La session incluait une discussion sur le dilemme auquel sont confrontés les jeunes musulmans qui veulent instaurer un équilibre entre leurs valeurs islamiques et les principes européens; elle a à ce sujet mis l'accent sur le dénominateur européen commun, en tant que lien essentiel.

En outre, la session visait à apporter aux jeunes les connaissances et les capacités nécessaires concernant leurs droits, en tant qu'individus et organisations. Ainsi, ils devaient pouvoir apporter une contribution utile au FEMYSO et à d'autres ONG en Europe, via de futures coopérations, mais aussi récolter les fruits de leur engagement.

Pour ce qui est de la dimension spirituelle, les cinq prières quotidiennes ont été dites dans une salle mise à disposition par le CEJB; ensuite, les participants étaient encouragés à lire le *mathuraat*, un résumé des supplications. La prière du vendredi, *juma'ah*, était également accompagnée d'un sermon. Chaque jour débutait et se terminait par des lectures du Saint Coran. Tout au long de la session, les participants ont été encouragés à favoriser une atmosphère islamique; il leur a été rappelé que cela impliquait aussi de respecter la ségrégation des sexes lors des réunions sociales et de faire la fête avec modération.

Les *objectifs* sous-jacents étaient les suivants:

1. Encourager et motiver les participants à s'impliquer plus activement dans les droits de l'homme (éducation).
2. Elargir les connaissances des participants sur les droits de l'homme, favoriser une attitude positive à l'égard d'une culture des droits de l'homme et les sensibiliser à l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits de l'homme.
3. Permettre aux participants de développer des capacités et des attitudes (confiance en soi, etc.) en relation avec l'importance du rôle des droits de l'homme pour les musulmans en Europe.
4. Analyser des exemples de violations des droits humains des musulmans dans le contexte local ou national des participants.
5. Soutenir l'active implication des participants dans les questions des droits de l'homme, au sein de leurs communautés et du FEMYSO.
6. Apporter aux participants des connaissances sur leurs propres droits et des capacités pour accéder à ces droits et en jouir.
7. Aborder et étudier les dilemmes rencontrés par les jeunes musulmans s'agissant de faire cohabiter les droits de l'homme et leurs valeurs ou traditions culturelles/religieuses.
8. Mettre en commun des idées et des propositions pour le suivi de la session d'étude par le FEMYSO et ses membres.



### 3. Attentes

Au début de la session, nous avons interrogé les participants sur leurs attentes quant à la session d'étude. Voici les questions que nous leur avons posées:

1. Motivation: pourquoi venir au séminaire?
2. Attente: qu'espèrent-ils en retirer?
3. Suggestion: qu'aimeraient-ils/qu'auraient-ils besoin de faire durant la session?

En résumé, les participants se sont mis d'accord sur les points suivants:

- Se familiariser avec les droits de l'homme en général, mais aussi avec les droits de l'homme et leur relation à l'islam, ou les droits de l'homme selon l'islam. Ce point, très méconnu et souvent tabou, passionnait les participants parce qu'il pose une des questions fondamentales de nos sociétés contemporaines.
- Approfondir leurs connaissances sur la question en général (on constate souvent un manque d'informations). Certains participants souhaitaient se procurer des informations pour pouvoir gérer leurs relations avec d'autres ONG actives et avec les décideurs; réunir des outils pour transmettre le point de vue de l'islam sur les droits de l'homme et mettre en place une plate-forme commune de dialogue; identifier les partenariats potentiels avec d'autres ONG non musulmanes actives au plan local (Human Rights Watch, etc.), qui leur permettraient d'accéder à la reconnaissance plus rapidement et de progresser plus vite.
- Se procurer des connaissances pour informer les jeunes musulmans sur toutes les questions corrélées, et sur la conception islamique des droits de l'homme, afin de pouvoir intégrer le débat de façon positive et agir de la manière la plus appropriée possible.
- Certains voulaient découvrir une méthodologie et une série d'outils pour agir sur le terrain en cas de violations manifestes des droits humains (problèmes des minorités, politiques d'immigration, violences à l'égard des femmes musulmanes et non musulmanes); trouver les moyens de revendiquer une mise en œuvre équitable des législations nationales pour tous les citoyens (égalité devant la justice, liberté d'expression, etc.), et agir dans cette perspective. Si chaque Etat appliquait sa législation de façon juste et équitable, le progrès serait déjà énorme.
- Rencontrer des jeunes d'autres pays actifs au plan local dans ces domaines, afin de partager des expériences et de construire des relations sur la

participation. La finalité était de parvenir à des actions concrètes, au plan local, pour lutter contre la discrimination et les violations des droits de l'homme subies par les musulmans et les non-musulmans. Il existe un réel consensus sur le fait que ce combat est partagé – ou doit l'être – par tous les membres de la société. Il a été proposé de créer des comités musulmans locaux sur les droits de l'homme car, souvent, en cas de crise, les personnes ne savent pas à qui s'adresser pour obtenir de l'aide; il serait par conséquent utile de dresser la liste des organisations (musulmanes et non musulmanes) engagées dans la défense et la protection des droits de l'homme.

- Encourager l'activisme politique pour défendre les droits des réfugiés en Europe et favoriser la participation des immigrants à la vie politique locale sans qu'ils soient contraints d'adopter une nationalité particulière.

L'équipe préparatoire a tenté d'adapter le programme jour après jour aux attentes des participants. Les résultats de la session sont résumés dans la section consacrée à l'évaluation.

## 4. Présentations

*Avis de non-responsabilité* – Nous saluons tous les conférenciers pour leur active contribution à la session. Malheureusement, les transcriptions de leurs exposés, trop longues pour ce rapport de synthèse, ont dû être coupées. Par conséquent, la responsabilité d'éventuelles erreurs incombe au seul rédacteur.

---

### Présentation des droits de l'homme

*par Rui Gomes*

Interrogés sur ce que le terme de droits de l'homme évoquait pour eux, les participants ont cité, entre autres: les enfants, la discrimination, la torture, les êtres humains, la dignité humaine, l'impérialisme occidental, les Nations Unies, la liberté, les droits des femmes, les devoirs, la paix, la démocratie, la liberté d'expression, le dialogue multiculturel, la Palestine, les conflits au Moyen-Orient, les droits positifs et négatifs, les violations, la diversité, la dictature et l'insécurité.

On associe aux droits de l'homme de nombreux concepts et idées, tant négatifs que positifs. Les droits de l'homme sont à la fois simples et complexes; le défi consiste à les rendre un peu plus humains et compréhensibles. Car ils n'appartiennent pas aux seuls experts; ils sont à tout le monde.

René Cassin a exprimé l'un des concepts clés des droits de l'homme en déclarant que l'on ne pouvait priver personne de ses droits de l'homme. Les droits de l'homme sont inhérents à tout être humain; c'est parce que vous êtes un être humain que vous avez des droits et une dignité. Mais qu'en est-il dans la réalité?

Ces droits existent, puisque certains affirment en être privés. Mais il faut distinguer deux choses: l'existence de droits de l'homme universels, d'une part, et la nature et le degré du respect accordé à ces droits (autrement dit l'accès à ces droits et leur exercice par les hommes), d'autre part.

Ce n'est pas parce que les droits de l'homme ne sont pas respectés qu'ils n'existent pas. Tout au long de l'histoire du monde, les peuples et les Etats ont eu leur part de responsabilité dans les violations des droits humains, les atrocités, les génocides, etc. Mais il faut aussi observer que les droits de l'homme ne sont pas figés; ils évoluent.

Quelqu'un a évoqué la notion de devoirs; or, ce qui caractérise les droits de l'homme, c'est précisément qu'ils ne sont pas associés à des devoirs. De la même façon qu'ils ne peuvent vous être enlevés. Que vous vous comportiez bien ou mal, vous possédez ces droits. Bien sûr, moralement et socialement, vous pouvez décider

de mal vous comporter et de ne pas remplir vos obligations en tant que mari, femme, citoyen ou enfant. Mais même dans ce cas, vous conserverez vos droits. Ce n'est pas un contrat.

Dans l'exercice de vos droits, vous devriez respecter les droits des autres; c'est là que se situe votre devoir. Et vous ne devriez pas non plus violer les droits des autres. Mais l'existence de vos droits se conçoit sans aucun devoir, parce que vous possédez ces droits en tant qu'être humain.

Vous devez être capables de faire la différence entre l'existence de ces droits, et leur protection ou leur violation, et savoir que vos droits existent, que l'Etat dans lequel vous vivez les respecte ou pas. Il est important d'en être conscient.

De ces considérations découle la question suivante: Qu'est-ce qui définit l'humanité? A ce sujet, la conception islamique des droits de l'homme peut apporter des éléments de réponse, dans la mesure où elle promeut l'idée que personne ne peut vous voler ces droits, parce qu'ils vous sont donnés par Dieu et non pas par les législations des hommes.

Les droits de l'homme ne sont pas figés, immuables; ils évoluent avec le temps. Parfois, des conflits surgissent entre droits individuels et collectifs. Certains droits entrent parfois en conflit; c'est par exemple le cas du droit à la liberté d'expression et du droit d'être protégé contre la pornographie. Ainsi, la société peut décider de restreindre un droit, en posant par exemple des limites à la liberté d'expression. En réalité, ces droits ne sont pas contradictoires; ce sont les intérêts en jeu qui le sont. Il est donc essentiel de faire la différence entre l'existence de certains droits (même s'ils ne sont pas respectés) et leur application dans la réalité.

On peut retracer l'évolution des droits de la manière suivante:

1. Les droits accordés (par un Etat, un roi); ils sont donnés à certains et peuvent être repris.
2. Les droits naturels (apparus aux 18e et 19e siècles); ils sont considérés comme inhérents à la nature profonde de l'humanité.
3. Les droits de l'homme (qui n'ont pas uniquement un fondement philosophique ou moral, mais sont aussi le fruit de contrats politiques). Leur origine est peut-être aussi religieuse, en tous cas très souvent philosophique. Mais, avant tout ils traduisent ce qui, selon les hommes, doit être autorisé et possible. C'est le type de contrat politique qu'a cristallisé, d'une certaine façon, la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Les droits de l'homme expriment ce que nous sommes autorisés à faire en tant qu'êtres humains. Le concept de droits de l'homme a évolué. Quelle est son origine?

## Les caractéristiques des droits de l'homme

Les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et inaliénables. D'où que vous veniez, votre dignité humaine possède la même valeur (même si vous ignorez avoir des droits). Les droits de l'homme ne sont pas négociables: il faut les prendre tous ou renoncer à tous. On ne peut choisir l'un ou l'autre; on ne peut accorder des droits politiques et refuser des droits sociaux. Ces droits sont indissociables.

Les droits de l'homme sont indivisibles: vous ne pouvez pas avoir le droit de vous exprimer, mais pas celui d'écrire. Les droits humains ne sont pas négociables. Ils sont aussi interdépendants. Ainsi, la possibilité d'exercer son droit à la participation sociale ou politique peut dépendre du droit à l'éducation ou du droit à des conditions de vie décentes.

La Déclaration universelle des droits de l'homme contient les fondements de plusieurs types de droits développés avec le temps; on fait souvent référence à "trois générations" de droits.

1. La *1ère génération* de droits (que l'on appelle aussi les droits à la liberté) découle d'une convention axée sur les libertés qui énonce les droits civils, légaux et politiques. Ce sont pour l'essentiel des droits "négatifs", autrement dit des interdictions faites aux Etats d'agir de telle ou telle façon à l'égard des individus.  
Exemple: le droit de vote, le droit à la participation, la liberté d'association, le droit à un jugement équitable.
2. La *2ème génération* de droits (que l'on appelle aussi les droits à l'égalité) a été créée par une convention qui établit les droits sociaux, économiques et culturels. Ces droits exigent de la part des Etats une intervention "positive".  
Exemple: le droit à l'éducation, à une rémunération équitable, le droit au logement.
3. La *3ème génération* de droits, qui sont des droits collectifs (que l'on appelle aussi les droits de solidarité), repose sur des conventions et des instruments spécifiques qui s'adressent aux peuples ou aux communautés. Ces droits en train de voir le jour sont notamment le droit à la paix, au développement et à l'environnement.

Aujourd'hui, de nouveaux droits font leur apparition, comme l'éthique. L'interaction des êtres humains, et la façon dont ils négocient le partage de la terre à un certain moment, ont donné lieu à la définition de droits collectifs. Citons par exemple le cas des populations autochtones qui ne connaissent pas le concept de propriété individuelle. Beaucoup d'Etats auraient tendance à en conclure qu'aucun individu ne pourrait alors invoquer une violation de son droit à la terre; mais la

communauté, elle, pourrait revendiquer ce droit collectif. En matière de non-discrimination, certains droits peuvent être considérés comme collectifs. En conclusion, les droits ont besoin d'un fondement juridique pour exister et être appliqués dans la réalité.

## Les droits de l'homme dans l'islam par M. Zein Omar

Tous les êtres humains sont égaux devant leur Créateur. L'homme est la meilleure de toutes les créatures de Dieu, mais l'homme doit rendre des comptes à Dieu: c'est ce qui le différencie des autres créatures. Tous les hommes ne reçoivent pas la foi, mais tous seront soumis au jugement dernier.

Dans le Coran, au chapitre 7, verset 70, on peut lire que les enfants d'Adam sont la meilleure des créations de Dieu. Nous sommes tous des créations de Dieu, nous avons tous la même valeur. Selon l'islam, ce qui nous distingue, c'est la façon dont nous répondons à l'appel de Dieu, jusqu'au jour de notre jugement dernier. Nous sommes tous responsables devant Dieu de nos croyances, de nos actes et de paroles.

Je vais tenter de vous exposer la conception islamique des droits de l'homme, au moment où l'islam est montré du doigt, notamment depuis les tristes événements du 11 septembre 2001. Depuis, tout musulman est jugé coupable à moins qu'il ne puisse prouver son innocence. En outre, les médias de masse et certains intellectuels se plaisent à faire régner la confusion entre l'islam et certaines tendances ou expériences propres à certains pays, groupes ou individus musulmans, pour donner une mauvaise image de l'islam. A mon avis, la philosophie occidentale laïque, basée sur des valeurs chrétiennes, voudrait s'imposer à tous. Et, souvent, les gens tentent de décrypter l'approche islamique des droits de l'homme en référence à leur propre philosophie chrétienne; mais l'islam est une culture forte, qui ne se laisse pas pénétrer facilement.

Les droits de l'homme font partie des sujets de friction entre les mondes islamique et occidental. A mon avis, pour parvenir à une meilleure compréhension, il faudrait instaurer un dialogue pacifique et stratégique, permanent, qui permettrait d'ouvrir la voie à des relations solides et fiables, fondées sur le respect mutuel, au lieu de se contenter d'activités occasionnelles comme c'est souvent le cas en Europe. Tous les problèmes, les enjeux et les confusions qui l'emportent sur les contacts entre les civilisations ne facilitent pas la défense de la cause de l'islam.

Venons-en à la question de fond: Comment définir les droits de l'homme? Dans l'islam, les droits de l'homme sont désignés par le terme *Huqûq al-Insân*. *Insân*, d'après le Coran et la Sunna, désigne toute création, femme ou homme, qui fait partie de la descendance d'Adam et Eve. C'est aussi, selon une autre définition, un "membre de la famille humaine". Tous les hommes sont membres de la famille humaine, indépendamment de leurs origines, ethnie et couleur.

La deuxième partie du terme, *haqq*, signifie "droit", qui désigne tout intérêt ou avantage dont bénéficie un groupe ou un individu, et qui est défini par la loi. Tout droit doit aussi être établi en vertu d'une religion, d'une tradition ou de la loi. Le contraire de *haqq* (le bien) est *batel*, qui signifie le mal. Dans l'islam, tout droit implique une obligation.

Comment l'islam considère-t-il l'être humain? Voici les aspects essentiels de cette question. Dieu a accordé aux hommes plusieurs privilèges:

1. Dieu a choisi les hommes comme vicaires sur terre (cf. Q. II, 30).
2. Il a donné des lois par l'intermédiaire des Prophètes pour compléter les droits des êtres humains dans cette vie-ci et dans l'Au-delà. Dieu a envoyé Ses messagers, Ses prophètes, Ses lois et Ses livres pour guider les êtres humains vers le chemin du succès et de la bonté. Brièvement, l'objectif des missions [des Prophètes], des livres et des lois est de compléter le bonheur des êtres humains dans cette vie et dans l'Au-delà.
3. Le troisième privilège qui est mentionné dans de nombreux versets coraniques est celui qui [consiste en ce que] Dieu déclare dans les ciels et le monde des anges. La traduction la plus proche en est le "Plérôme céleste". Quand Dieu a décidé de créer Adam, Il ne l'a pas fait comme n'importe quelle occasion, cela fut un immense rassemblement.

Dans le Malâ' al-a'lâ (le Plérôme céleste), Dieu déclare, au cours de ce rassemblement des anges qu'Il va créer une nouvelle création sur Terre. Au même moment, Dieu ordonne aux anges de tomber en adoration devant cette création. A cette occasion, nous remarquons que, du point de vue des êtres humains, tout est apparu ensemble:

- 3.1. La création de l'humanité (Adam).
- 3.2. Cette nouvelle création fascinante fut acceptée par ceux-ci (les anges) et ils se soumirent comme cela leur était demandé, bien qu'ils posaient la question [de savoir] pourquoi cela devait être créé. Dieu répondit qu'ils ne connaissaient que peu de chose et que questionner [ce fait] était au-delà de leurs connaissances.
- 3.3. Le refus du démon de suivre les ordres de son créateur et sa chute pour le salut d'Adam. Cela n'a pas exclu uniquement exclu le démon de la Miséricorde de Dieu, mais cela a aussi créé de la jalousie et de la haine envers nous dans le coeur du démon. La première expression de ce que cette haine avait pris forme, ce furent les efforts du démon pour faire sortir Adam et Eve du Paradis, et il [y]réussit. Et le fait qu'il continuera à poursuivre leurs enfants pour les faire dévier [du droit chemin], les empêchera d'avoir une bonne relation avec leur Créateur. Dieu a préféré l'être humain, par dessus toute la création.

La préférence que Dieu accorde aux hommes se traduit de différentes façons, par le fait que maints des attributs de l'homme se retrouvent dans d'autres créations. N'oublions pas que les êtres humains sont un mélange de raison, d'esprit, de chair et d'âme. La perfection des hommes réside dans l'équilibre de ces droits de l'homme, qui est un aspect central du développement de l'humanité. Et l'islam est un moyen de parvenir à cet équilibre. Sans équilibre, il y a un risque de dégénération.

En vertu de l'islam, tout droit doit être défini légalement, que ce soit par une autorité religieuse ou un instrument d'origine humaine. Dans l'islam, ce qui vient de Dieu est prioritaire, par conséquent les droits conférés par Dieu sont prioritaires.

Quelques points de la Déclaration islamique universelle des droits de l'homme de 1981:

- (I.b.) Respect du caractère sacré du corps des défunts.
- (IV.b.) Les musulmans ont l'obligation de protester contre l'injustice.
- (IV.c.) Les musulmans ont le devoir de défendre les droits des autres personnes.
- (IV.e.) Les musulmans ont le devoir de refuser d'obéir à tout ordre contradictoire à la loi.
- (IX.b.) La Mecque est un refuge pour tous les musulmans.
- (X.b.) Toute minorité peut choisir d'être gouvernée selon ses propres lois ou la Loi islamique.
- (XII.b.) La recherche de la connaissance est un devoir pour tout musulman.
- (XII.e.) Le respect des sentiments religieux des autres est une obligation pour tous les musulmans.
- (XV.b.) Les pauvres ont droit à une part définie de la prospérité des riches.

Nous ne pouvons ignorer l'influence majeure de la Déclaration islamique universelle des droits de l'homme, introduite en 1981, trente-trois ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Bien que fondée sur la *Sharia*, le texte islamique reprend plus de la moitié de la DUDH. Se pose alors la question suivante: Est-il possible d'envisager une culture universelle des droits de l'homme? Cela devrait être possible au plan européen, dans un contexte plus vaste et plus démocratique. Nous pourrions influencer sur ce débat en promouvant les idées de justice et d'égalité et en nouant des liens avec d'autres minorités qui se battent pour les mêmes droits.

Avec suffisamment de respect mutuel, dans le contexte européen voire international, nous pourrions obtenir des résultats fantastiques sur le front de la défense des droits de l'homme. Mais, pour cela, il faut un dialogue permanent et ouvert entre les différentes religions et cultures du monde, mais aussi, dans chaque région, un dialogue entre les cultures.

Certaines questions se posent:

- 1) Est-il envisageable de créer une culture européenne/universelle des droits de l'homme qui considère l'islam comme une des religions du monde?
- 2) A qui incomberait la responsabilité de la création d'une telle culture?

- 3) Comment faire entendre nos voix dans nos pays? Dans notre combat en tant que musulmans, la question des droits de l'homme est-elle un outil ou un objectif, dans la mesure où il s'agit d'égalité et de justice?
- 4) La polarisation, l'islamophobie, la ségrégation, la discrimination, l'exclusion sont des problèmes que rencontrent les musulmans européens, mais aussi toutes les autres minorités. Pourrions-nous envisager une plate-forme pour mener un combat commun?

Concernant le problème de l'homosexualité, nous devons faire la part entre ce qui viole nos droits et ce qui ne les viole pas. En outre, nous pouvons en toute légalité laisser les personnes choisir leur philosophie de vie sans pour autant l'adopter. Selon moi, l'important est d'honorer les droits de l'homme; c'est une question de différence. Une personne peut dégénérer, et avec elle toute la société. L'islam ne défend pas l'être humain en permanence, mais l'idée de la création d'Adam – l'être humain dans l'*al-Malâ' al-a'lâ*. L'homosexualité est une question qui peut susciter des incompréhensions. Nous parlons des musulmans qui vivent en Occident; l'islam leur dit de respecter la loi qui les gouverne. Mais chacun, en tant que musulman, a le droit d'avoir son opinion. Il n'est pas utile d'aller plus loin sur cette question.

Les membres de l'organisation de la conférence islamique, qui ont signé la Déclaration islamique universelle des droits de l'homme, représentent tous les pays membres. Certains points, rares, peuvent paraître en contradiction avec les valeurs islamiques. Si la DUDH ne contient rien contre l'islam, elle va cependant à l'encontre de certaines valeurs islamiques. Mais nous ne devons pas oublier que nous vivons dans des sociétés européennes laïques et non musulmanes; cela influe probablement sur notre rapport à la question des droits de l'homme. Nous devrions, en tant qu'individus, adopter une position plus tranchée, tout en avançant pour faire évoluer le système juridique. Je respecte cette déclaration, mais il faut savoir qu'elle n'est pas appliquée dans nos pays musulmans. Par contre, nous devons savoir qu'elle existe, y réfléchir et y faire référence à chaque fois que possible.

Les violations des droits de l'homme qui affectent la communauté musulmane

*par Mme Farkhanda Chaudhry*

Bienvenue à cette manifestation organisée par le FEMYSO et le CEJB. Je voudrais tout d'abord vous dire que je ne suis ni une universitaire ni une conférencière. Je travaille au contact direct des jeunes et des organisations qui se battent contre le racisme.

Les violations des droits humains des musulmans sont d'une certaine façon en relation avec les structures et l'idéologie du racisme, car c'est bien l'idéologie qui représente la norme.

En Europe, la culture dominante, chrétienne, est celle de la classe moyenne, blanche, valide, qui privilégie les hommes. L'idéologie du racisme présente par conséquent l'islam et les musulmans comme "venus d'ailleurs"; les musulmans sont cette "main-d'œuvre importée", etc.

Dans d'autres régions de l'Europe, l'idéologie dominante est centrée sur le communisme en route vers la démocratie; de la même façon, cette idéologie pousse à l'oppression de la liberté d'expression et de la pratique de la foi islamique. En Europe occidentale et en Russie, le problème des violations des droits de l'homme se pose avec une extrême acuité.

Avant d'explorer la question des violations des droits humains des musulmans en Europe, il convient d'examiner plusieurs aspects qui nous amèneront à un double constat: celui de la violation des droits individuels des musulmans à maints égards, d'une part, et de la tendance à diaboliser collectivement les musulmans, d'autre part.

Ces aspects à explorer au préalable sont notamment le contexte politique et social des pays dont nous venons, leur législation anti-discrimination et leur attitude vis-à-vis d'environnements multiculturels, et les contrôles et dispositions en matière d'immigration, de demandeurs d'asile et de réfugiés.

Enfin, nous devons aussi nous pencher sur les conventions et les directives européennes mises en oeuvre pour promouvoir les droits de l'homme et protéger de la discrimination.

#### *Le contexte politique et social*

Au premier coup d'œil, nous constatons dans beaucoup de pays un mécontentement général, qui se traduit notamment par la montée de l'extrême droite dans la politique. En Grande-Bretagne, les récentes émeutes à Oldham, Burnley et Bradford, étaient attisées par l'activité du parti d'extrême droite

britannique (*British National Party* - BNP), et les problèmes de pauvreté, de privation et d'exclusion sociale.

A l'origine de ces émeutes raciales, il y avait les déclarations de personnalités politiques, dont des membres du BNP, qui avaient reproché aux communautés musulmanes leur incapacité à s'intégrer.

Un rapport, mandaté pour enquêter sur la situation à Bradford et faire des recommandations, notait que les écoles autorisant une seule religion, tout comme celles fréquentées par une forte proportion d'Asiatiques, tendaient plutôt à faire obstacle au processus d'intégration.

J'ai récemment rencontré les mères de jeunes musulmans en attente de jugement à Bradford, qui m'ont relaté les violences extrêmes et les mauvais traitements infligés à leurs enfants par la police, qui n'hésite pas à employer des chiens pour les arrestations.

Plus de cinq-cents jeunes attendent d'être jugés ou ont été accusés d'avoir participé aux émeutes. Certains se sont vus infliger des peines très lourdes: huit ans de prison, par exemple, pour des délinquants primaires accusés de jet de pierres.

Le président du tribunal a refusé de tenir compte de la situation dans laquelle ces émeutes se sont déclenchées et de la présence incitative du BNP. Il envisage d'examiner la responsabilité collective des contrevenants. Selon une mère, les jeunes musulmans sont punis pour les événements du 11 septembre; en effet, tous les jeunes sévèrement condamnés sont des musulmans. La justice n'a pas non plus tenu compte du fait que beaucoup de ces jeunes s'étaient présentés spontanément à la police, parfois avec leurs parents, et avaient admis avoir jeté des pierres.

Le procureur a retenu pour chef d'accusation la participation à des émeutes, et non l'atteinte à l'ordre public. Les peines ont été très lourdes, par rapport à celles prononcées dans le cas des émeutes en Irlande du Nord et à Brixton.

David Blunkett, notre ministre de l'Intérieur, a à plusieurs reprises fait des propositions controversées, scandaleuses de la part d'un travailliste. Ceci dit, ses positions ne sont pas très loin de celles prônées dans beaucoup de pays européens.

C'est ainsi qu'il a notamment appelé la communauté musulmane à redoubler d'effort pour s'intégrer, proposé d'introduire une déclaration d'allégeance, demandé que les nouveaux arrivants apprennent l'histoire de l'Angleterre et invité les minorités ethniques à parler plus souvent l'anglais dans leurs foyers.

A Oldham, où se sont déroulées les émeutes, on peut constater la popularité croissante de l'extrême droite, avec l'élection d'un candidat du BNP. Dans un débat sur les questions d'actualité, sur Radio 4, Peter Skaarup, parlementaire chef de file du parti du peuple danois, a fait quelques remarques intéressantes:

"Au Danemark, s'est ouvert un débat sur la protection de notre culture danoise. A mon avis, il ne s'agit pas de populisme, mais d'amour pour notre pays."

Au premier abord, cela ressemble à une revanche nationaliste classique. En France, en Italie, aux Pays-Bas et en Autriche, des programmes similaires ont donné un nouveau tour aux élections nationales; par les organes délibérants régionaux ou les pressions exercées sur les politiques, leur influence s'étend sur presque toute l'Europe. L'hostilité à l'égard de l'immigration est le point de départ de leur succès. Mais leurs points communs ne se limitent pas à cela; tous ces programmes sont nés du consensus, de la cohabitation et du confort – le marécage dans lequel s'enlisent les euro-politiques. Le parti fondé par le plus ostentatoire des nouveaux populistes, le LIJST de Pim Fortuyn, est aujourd'hui le corps législatif hollandais le plus puissant, avec 17 % des votes.

#### *La montée de la violence*

Dans un récent rapport sur les violences à l'égard des communautés islamiques dans les Etats de l'UE, l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC), basé à Vienne, a rendu compte d'agressions verbales et physiques.

"Dans presque tous les pays, les musulmans ont été victimes d'agressions verbales dans les jours qui ont suivi les attentats terroristes du 11 septembre aux USA. (...) Les enfants musulmans subissent 'fréquemment' la violence des autres élèves". Le rapport poursuit en mentionnant "des attaques physiques dans des mosquées à La Haye et Vlissingen; une école islamique a été incendiée dans la ville hollandaise de Nijmegen, tandis qu'en Suède, à Gothenburg, un chauffeur de taxi iranien a été battu à mort par des agresseurs qui l'ont traité de 'putain de terroriste'."

En Grande-Bretagne, un chauffeur de taxi de 28 ans a subi une violente agression qui l'a laissé paralysé. La plupart des hommes politiques ont réagi rapidement pour s'opposer à cette montée de violence. Pourtant, dans certains pays, des partis politiques (parfois au pouvoir) ont adopté des positions anti-islamiques et tenté de faire porter la responsabilité du terrorisme à la communauté islamique. Beate Winkler de l'EUMC a poursuivi en expliquant qu'en France, le Mouvement national républicain (M.N.R.) a suggéré un plan contre le terrorisme prévoyant la suppression des subventions gouvernementales aux organisations non gouvernementales islamiques et n'autorisant que des travailleurs français dans les aéroports.

En Italie, le Mouvement de coopération pour le développement des pays émergents a prononcé une mise en garde: "Il faut savoir qu'en Italie, certains partis politiques profitent ouvertement de la tragédie du 11 septembre pour organiser des campagnes contre les immigrés en général et les musulmans en particulier". Le rapport mentionne aussi le nom de certains politiciens, en Suède et en Autriche, qui posent des problèmes, comme celui de Joerg Haider, le leader du parti de la liberté d'extrême droite.

Qu'est-ce que cela signifie en termes de violations des droits de l'homme? D'après Amnesty international, le groupe de défense des droits de l'homme basé à Londres, apparaissent les premiers signes inquiétants selon lesquels la lutte contre le terrorisme servirait de prétexte pour restreindre les libertés civiles et les droits de l'homme.

Penchons-nous sur la loi britannique 2001 relative à l'anti-terrorisme, la criminalité et la sécurité (*Anti-Terrorism, Crime and Security Act 2001*). Elle contient des mesures visant à faciliter l'application des initiatives de l'UE en matière de coopération policière et judiciaire et à réduire la capacité financière des terroristes suspectés. Le paragraphe 4 de cette loi, sur l'immigration et l'asile, prévoit des pouvoirs accrus pour l'exclusion du RU des ressortissants étrangers suspectés d'activités terroristes, malgré leur statut de demandeurs d'asile. En outre, elle autorise la détention illimitée de ces ressortissants s'ils ne peuvent être envoyés dans un autre pays. Devant ces dispositions, on est en droit de s'inquiéter pour les principes de non-discrimination et de protection des réfugiés. Selon des sources gouvernementales, onze personnes ont été incarcérées en vertu de cette loi; deux ont volontairement quitté le territoire, tandis que les autres sont toujours détenues dans des prisons très sécurisées, soumises à un régime normalement réservé aux détenus de catégorie A.

Il est intéressant de noter que la Commission d'appel pour l'immigration (*Special Immigration Appeals Commission*) remet en question la légitimité de leur détention. Elle a récemment jugé que la détention sans jugement, dans la mesure où elle ne concerne que les étrangers suspectés de terrorisme international, établit une discrimination au motif de l'origine ethnique, et est en cela contraire à l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Anneliese Baldaccini, consultante indépendante spécialisée dans les droits de l'homme, basée à Londres, déclarait récemment dans un article pour le *Runnymede Trust Newsletter*:

"Des tentatives manifestes pour déformer la vraie nature de l'article 3 de la CEDH ont fait leur apparition, au niveau européen, dans le sillage des événements du 11 septembre. Un document de travail européen, produit suite aux événements, prédisait une prochaine jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme "mettant en balance" la sécurité de l'Etat et les droits absolus: 'L'association faite avec la criminalité grave est poussée plus loin, l'asile étant présenté comme synonyme de refuge sûr pour les terroristes.' Cette équation, comme l'a souligné le HCR, n'est pas seulement fautive d'un point de vue légal, et donc non étayée par des faits, mais elle contribue à diffamer les réfugiés aux yeux du public et à faire des personnes de races ou de religions particulières des cibles pour la discrimination et le harcèlement nourri par la haine."

C'est pourquoi j'ai déclaré précédemment qu'il était important de suivre les tendances concernant la réglementation en matière d'immigration et d'asile, étant donné leur impact sur les communautés musulmanes qui sont parmi les groupes les plus concernés.

A quel point la société dans laquelle vous vivez est-elle prête à embrasser la diversité, la tolérance et le respect des différents modes de vie et cultes?

Je peux vous parler de la Grande-Bretagne où, à mon avis, les mosquées et autres lieux de culte différents sont assez bien tolérés. Mais, lorsque des personnes souhaitent prier ou que des sœurs portent l'*hijab* sur le lieu de travail, on observe des comportements discriminatoires.

Il n'existe pas encore au RU de législation en la matière, hormis la loi sur les relations raciales (*Race Relation Amendment Act*) qui est aujourd'hui un outil puissant pour le respect de l'égalité raciale. Nous savons tous que le gouvernement français a déclaré que le port "ostentatoire" du foulard islamique à l'école violait la loi qui interdit le prosélytisme dans les établissements d'enseignement.

Des groupes de pression sont parvenus à modifier cette interdiction: est aujourd'hui interdit le port de "signes politiques et religieux ostentatoires" à l'école. Et, si des tribunaux européens ont défendu le droit de deux écolières de pratiquer leur foi, cela n'a pas vraiment fait changer les choses. On évoque une question de mentalité, alors qu'en fait, il s'agit d'une provocation motivée par la peur de perdre les valeurs françaises.

En Turquie, on empêche les femmes qui portent l'*hijab* de réussir leur parcours dans l'enseignement. Nous avons tous entendu parler du cas de cette parlementaire musulmane, élue par le peuple mais empêchée de remplir ses fonctions à cause de son *hijab*.

J'ai discuté avec des jeunes, au Danemark, qui estimaient aussi que le port du *hijab* impliquait le risque de ne pas réussir dans la vie et dans son travail. J'ai aussi été frappée par le fait que, dans certains pays, les jeunes ressortissants dont les parents ou familles étaient venus d'un autre pays du Sud, comme le Pakistan, ne pouvaient se marier avec une personne habitant le Pakistan; cela fait partie des règles de l'immigration. Ils sont de ce fait contraints de rechercher un époux/une épouse en Europe. Au Danemark, la communauté musulmane n'a obtenu que depuis peu le droit d'enterrer les siens dans un cimetière musulman.

La question à se poser est donc de savoir s'il est facile de mettre en place, dans votre pays, des organisations et des services pour les musulmans, et si une telle démarche est perçue positivement.

Les pires violations des droits de l'homme ont été rapportées par des organisations comme Amnesty International, le Human Rights Watch et la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Elles ont dénoncé de nombreuses violations dans l'ex-Yougoslavie, où les musulmans bosniaques ont été les victimes d'une vaste campagne de nettoyage ethnique menée par les civils et les forces armées serbes. Les nations européennes ont assisté sans bouger à la tragédie, justifiant leur inaction

par le fait que le conflit avait des causes ethniques. Pourtant, nous savons que le discours anti-islamique a servi à mettre de l'huile sur le feu. Pour moi, c'est là la triste preuve de la pratique sans conscience du système des "deux poids, deux mesures". On observe aussi des violations des droits humains des populations musulmanes en Albanie, Tchétchénie et Turkménistan.

### *Législation*

Revenons un instant sur la législation anti-discrimination. Comme je l'ai dit, il existe dans les pays différents niveaux de législation. Concernant l'égalité raciale, il est juste de dire que la Grande-Bretagne est pionnière dans sa démarche et qu'elle a acquis avec les années un niveau d'expérience incomparable.

Il serait intéressant de connaître la législation en vigueur dans votre pays en la matière, mais aussi le degré d'implication des ONG et les activités mises en oeuvre. En Angleterre, il n'existe pas de loi contre la discrimination religieuse, en dépit de tentatives pour remédier à cette lacune, notamment depuis les événements du 11 septembre.

L'article 14 de la loi sur les droits de l'homme (*Human Rights Act*) interdit la discrimination concernant la jouissance des libertés et des droits énoncés dans la convention. En pratique, cet article sans existence indépendante s'est avéré un outil peu puissant, qui ne reconnaît pas en outre les inégalités structurelles en termes de genre.

Nous disposons aujourd'hui du Protocole 12 signé par vingt-six pays (mais pas encore par la Grande-Bretagne), qui assure une protection indépendante de la loi sur les droits de l'homme.

En appliquant aux musulmans la loi sur les droits de l'homme pour mettre fin à certaines pratiques, par exemple, l'oppression des femmes, le mariage forcé, etc.,

### *Les médias*

En quoi les médias contribuent-ils potentiellement aux violations des droits de l'homme? Avez-vous des alliés parmi les médias dans votre pays?

En conclusion, je voudrais dire que nous, musulmans en Europe, vivons à certains égards dans des sociétés qui ne sont pas complètement rongées par la corruption. Nous jouissons d'une sécurité relativement raisonnable. Nous bénéficions d'un accès très favorable aux structures éducatives. Pourtant, pour les musulmans, l'égalité des droits reste imparfaite. En Grande-Bretagne, beaucoup des communautés noires et d'ethnies minoritaires (*Black and Minority Ethnic* – BME) vivent dans des conditions d'extrême pauvreté et beaucoup font l'expérience de la discrimination sur le marché du travail. Les médias et les intellectuels dénoncent la menace que représente l'islam pour les valeurs fondamentales des sociétés européennes; des auteurs évoquent le choc des civilisations et la politique

internationale joue un rôle majeur dans la perception des musulmans et, par conséquent, sur les expériences des musulmans dans leurs vies quotidiennes. Par exemple, suite aux événements du 11 septembre, des jeunes musulmans ont été victimes du harcèlement d'autres élèves. A Londres, une personne m'a raconté que sa collègue, qu'elle côtoyait depuis six ans et avec qui elle travaillait, refusait dorénavant de sortir avec elle. Nous sommes aussi confrontés à l'ignorance qui règne au sein de nos propres communautés et qui est responsable de la violation des droits des musulmans. Nous-mêmes ne suivons pas le chemin de l'égalité; nous avons une perception très masculine de ce que notre foi nous autorise à faire. Par exemple, beaucoup de parents refusent aux jeunes filles le droit à l'éducation; mariées très jeunes, elles sont privées des droits qu'Allah leur a donnés. Interrogé sur ce qui prouverait l'existence d'un islam "en bonne santé", Omar Radiallahoan a répondu qu'il faudrait pour cela qu'une femme puisse se rendre seule de la Mecque à Médine en toute sécurité.

## Présentation de l'éducation aux droits de l'homme

*par M. Rui Gomes*

Outre la Déclaration universelle des droits de l'homme, il existe la Convention européenne des droits de l'homme, élaborée par le Conseil de l'Europe en 1950, la Convention américaine relative aux droits de l'homme de 1978, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et la Charte arabe des droits de l'homme de 1997. Tous ces instruments offrent approximativement le même type de garanties en termes de droits et, en dépit de leurs spécificités, ils protègent d'une certaine façon la Déclaration universelle. Ils ont en effet pour objectif d'assurer des moyens spécifiques de protection et de contrôle du respect de ces droits par les Etats membres. Car, bien évidemment, l'objectif de ces conventions est de permettre aux individus, aux peuples et aux organisations de revendiquer les droits énoncés.

Examinons à présent plus en détail la Convention européenne des droits de l'homme de 1950. Elle est en fait le premier pas vers l'application collective des droits de l'homme dans le monde. Pour la première fois, un instrument juridique énonçant les droits de l'homme devait être traduit en lois et pouvoir être contrôlé par des droits que les citoyens allaient pouvoir revendiquer vis-à-vis de l'Etat. L'Etat n'est pas le seul censé respecter les droits de l'homme; nous le sommes tous. Mais, à l'époque, on parlait du principe, comme aujourd'hui encore, que l'Etat devait garantir le respect de ces droits de l'homme.

La nouveauté, et ce qui fait encore la particularité de la Convention européenne des droits de l'homme, est qu'elle permet les requêtes directes et individuelles auprès des tribunaux. Ainsi, nous, en tant que résidents, citoyens d'un Etat membre signataire de cette convention, pouvons nous adresser directement à la Cour européenne des droits de l'homme en cas de violation de nos droits. Cette convention a créé les conditions nécessaires à un mécanisme de supervision supranationale de la mise en œuvre des droits énoncés, et l'application des jugements prononcés relativement aux violations. Cette cour, basée à Strasbourg, a pour rôle d'examiner les cas de violations; après avoir étudié la recevabilité d'une affaire, elle prononce un arrêt. Le Comité des Ministres est ensuite responsable de la mise en œuvre de l'arrêt de la cour et du contrôle de son application par les Etats concernés.

Toute personne peut adresser une requête à la cour, mais certaines conditions doivent être respectées. Et d'abord, toutes les autres voies de recours judiciaires doivent avoir été préalablement épuisées; la Cour européenne des droits de l'homme est la dernière instance. La protection de ces droits doit en effet être assurée en premier lieu par chacun des Etats membres du Conseil de l'Europe et par leurs gouvernements.

La possibilité de requêtes individuelles est très importante pour le type de travail que nous menons, car cela signifie que les cas de violations présentés sont concrets. La requête doit être soumise par la victime dans les six mois suivant le dernier

jugement au plan national. La victime peut en outre bénéficier du système d'assistance judiciaire. Les requêtes doivent être soumises en anglais ou en français.

Un principe très important est que, comme dans tous les autres tribunaux, les audiences sont publiques et contradictoires; en d'autres termes, elles se déroulent en présence d'une défense et d'une accusation, et la décision est prise par les juges. La cour étant aujourd'hui composée de 44 juges, chaque pays est en droit de nommer un candidat à la cour (pas nécessairement de son pays); puis, l'Assemblée parlementaire élit les juges de la cour.

Résumons. La Convention européenne des droits de l'homme a été signée en 1950. Elle a ouvert la voie à la création de la Commission des droits de l'homme qui deviendra par la suite la Cour européenne des droits de l'homme. La cour se compose de 44 juges indépendants qui n'interviennent que sur les cas de violations des droits énoncés par la convention. Cette cour permanente est formée de deux Grandes Chambres et de quatre sections. Elle fonctionne selon un certain nombre de principes: le principe de l'épuisement (toutes les voies nationales de recours judiciaires doivent avoir été épuisées au préalable); la possibilité de requêtes individuelles; la présentation des requêtes dans les six mois suivant le dernier jugement national; la possibilité de bénéficier d'une assistance judiciaire pour faire face au coût de la procédure; la rédaction des requêtes en anglais ou en français.

Les droits de l'homme sont dynamiques, en évolution perpétuelle avec le temps. De plus en plus de domaines d'application des droits de l'homme se dessinent, dans lesquels les individus pensent pouvoir obtenir de nouvelles garanties ou bénéficier du renforcement des garanties existantes. Dans ce contexte, la Direction de la jeunesse et du sport joue un rôle important. Le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements dégradants publie des rapports sur les politiques des Etats en la matière. Egalement engagées dans la protection des droits de l'homme, il faut citer la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, mais aussi la Commission pour l'égalité entre les hommes et les femmes, la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte sociale européenne. Enfin, il y a toutes les activités de formation, d'éducation et d'information et les programmes éducatifs axés sur la promotion de l'égalité des êtres humains.

*"Aucun individu ne naît citoyen, aucune nation ne naît démocratie" - Kofi Annan*

## L'apprentissage interculturel et les droits de l'homme par M. Rui Gomes

Cet exposé était consacré aux concepts de culture, d'identité, d'égalité et de différence. Comment concilier ces différentes notions? Si nous sommes tous égaux, alors pourquoi des droits pour les minorités? N'oublions pas que notre identité n'est pas seulement ce que nous croyons être; elle englobe aussi la façon dont les autres nous perçoivent. Et certains traits culturels peuvent être rejetés parce qu'ils appartiennent à des cultures différentes.

(Les participants ont été invités à écouter de la musique et à noter les associations que cela leur suggérait). Quelle culture révèle cette musique? Quels sont les sentiments qui lui sont associés? Des discussions ont suivi.

Une même mélodie peut avoir un sens différent pour des personnes différentes. La musique (comme la culture) n'a pas de frontières. La culture (quelques mots clés: savoirs, traditions, coutumes, arts, histoire, civilisation, langue, nationalité, identité, nourriture, musique, littérature, mode de pensée, modèles, religion, relations familiales, valeurs, attitudes, éthique, etc.) est ce que nous partageons avec les autres. C'est ce qui nous permet de communiquer et d'échanger des idées. L'identité est ce qui rend chacun unique et spécial; il y a des choses que nous choisissons et d'autres non, dans notre identité. Nous devons tous prendre conscience que nous n'acceptons pas certaines choses chez les autres; le besoin d'empathie, de dialogue interculturel et de compréhension est donc urgent.

(Différents supports ont été utilisés pour faire réfléchir les participants à leur identité: le jeu de l'oignon, le jeu des photos, etc.) Signalons que la métaphore de l'oignon est très pertinente: les couches extérieures peuvent symboliser la couleur de peau. Si tout le monde avait la même couleur de peau, l'exercice serait sans intérêt; en réalité, c'est là la première chose que nous voyions de l'autre.

(L'exercice de l'oignon a été suivi de discussions pour examiner comment les participants l'avaient exploité.)

En bref, l'identité englobe la religion, la langue, l'origine ethnique, la culture, l'éducation, le sexe, la couleur, la nationalité, la relation au pays, les valeurs, l'activité professionnelle, la pratique religieuse, l'âge, le nom, la famille, l'engagement social, etc.

A votre avis, parmi tous ces aspects, que voient de vous les personnes qui vous entourent?

Généralement, nous pensons que notre famille nous voit d'une certaine façon et que la société nous voit différemment (parce qu'elle ne voit pas l'intérieur de l'oignon).

En fait, nous ne réagissons pas à la partie invisible des autres, mais seulement à leur partie visible.

(A ce stade divers exercices ont été mis en oeuvre: ils faisaient appel à des triangles, aux mathématiques et à la géométrie, à un diagramme représentant une jeune femme et une femme âgée, une carte, pour distinguer la vision différente de chacun.)

Parler d'apprentissage interculturel signifie en fait être conscient de notre perception des autres, mais aussi de l'influence de nos limites, concernant cette perception, sur la qualité de notre communication et de nos relations avec les individus d'autres antécédents, religions et cultures. Le stéréotype est la généralisation d'une image., tandis que le préjugé est la généralisation d'une valeur, la plupart du temps négative. Nous devons comprendre ces concepts. Les attitudes humaines sont fondamentales dans l'apprentissage interculturel. L'empathie, qui consiste à essayer de voir les choses du point de vue des autres, favorise la compréhension et ouvre notre esprit au dialogue. La tolérance de l'ambiguïté veut que nous acceptons qu'il y a des choses que nous ne comprenons pas et que nous devons néanmoins respecter (autrement dit, éviter les jugements trop rapides).

## La contribution de la jeunesse musulmane européenne aux Droits de l'Homme

*Dr. Tariq Ramadân*

C'est un sujet effectivement vaste et difficile. Il s'articule essentiellement sur 3 dimensions :

1. La dimension théologique (attention au fait que ce terme en Islam peut poser problème dans la mesure où il s'agit étymologiquement du discours sur Dieu or en Islam, on ne peut dire sur Dieu que ce que Dieu a dit de Lui-même). Il y a donc une problématique au niveau du discours sur Dieu et sur ce que la DUDH dit de l'homme. Tout cela engage en effet une conception fondamentale de l'être humain, de sa responsabilité et de ses droits. Il ne s'agit pas seulement dans ce débat de droits et de devoirs, car la question la plus fondamentale est : qu'est-ce que l'on dit de l'être humain ? Car la DUDH ne parle seulement que de l'homme et de ce que sont ses rapports avec les autres individus humains. Il peut certes y avoir des normes convergentes (entre l'Islam et la DUDH), mais les conceptions diffèrent. Il convient en fait de relever les différences pour dire la richesse et non l'opposition. Il faut montrer que la conception de l'homme dans l'Islam est un plus et non pas quelque chose qui mènerait à une inévitable confrontation.
2. Les objectifs. Qu'est-ce que l'homme et qu'est-ce qu'il veut faire de lui-même ? Comment est envisagée la projection de l'homme dans les dynamiques sociales, culturelles, politiques et économiques ? Sans l'appréhension de cette dynamique, on n'obtient qu'une vue partielle de l'homme. Or, il faut faire attention à cela, car une vision partielle trahit dans le partiel ce qu'elle prétend protéger dans le global.
3. La dimension pratique, celle de l'application concrète des DH sur les mondes sociaux, économiques,... car il ne faut pas oublier que la DUDH est la loi fondamentale, la loi au-delà des constitutions nationales. Il convient d'analyser pays par pays le degré de fidélité de chacun dans l'application de la DUDH. En effet, la DUDH est une philosophie car elle dit quelque chose de l'homme. C'est un outil dont on doit se servir pour contrôler le respect des droits de chacun, mais attention un outil, aussi bon soit-il, peut toujours avoir une dignité dans sa source, mais déboucher sur une aliénation dans l'application (il faut donc faire attention à la géométrie variable dans l'application des DUDH).

Comme point de départ de notre réflexion, il faudra s'interroger quelque peu sur la philosophie de l'Islam en matière des DH. D'un autre côté, il faudra s'intéresser au côté pratique de notre action : l'engagement des citoyens musulmans pour les DH, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

Du point de vue philosophique, le premier problème est de 2 ordres :

1. Une déficience dans la compréhension de la question des DH elle-même. Cela débouche sur des positions superficielles, comme celle qui consiste à dire que tout est dans le Qur'ân, et qu'il n'y a donc pas de problème avec les DH. Dans ce cas de figure, on s'approprie tout ce qui a été fait par l'homme et on oublie que le Qur'ân est ce que Dieu a dit et non ce que l'homme a fait. Or le Qur'ân n'est pas un livre mort, il vit par l'intelligence de celui qui le lit, il réveille le cœur et l'intelligence. Une autre position est de dire que les DH n'ont rien à voir avec l'Islam, que c'est une création occidentale que l'on ne peut accepter.
2. Un travail comparatif : on regarde ce que disent l'un et l'autre et l'on essaye de faire coller les deux systèmes. Or, la logique de la comparaison est extrinsèque à la dynamique de l'Islam. La Déclaration Islamique des DH de 1981 veut juste prouver que l'Islam a les moyens des DH, mais on est obligé de faire un vrai travail sur la logique interne des DH si l'on veut vivre en Occident. On ne peut pas discuter sur un texte révélé avec un texte écrit par l'homme, car leurs logiques respectives ne sont pas les mêmes => il faut les comprendre si l'on veut éviter de tomber dans l'opposition ou dans l'engloutissement par absence de critique. La DUDH est donc un outil dont il faut comprendre la logique et l'usage.

Il convient de faire attention à l'utilisation fréquente que font les musulmans des DH quand ils disent qu'ils sont les victimes partout dans le monde. Ce processus de victimisation par rapports aux DH fait qu'on ne les comprends plus. Il convient donc d'éradiquer de la conscience musulmane l'usage de cette victimisation, qui veut que l'on utilise toujours les DH pour se défendre, et qu'on les oublie lorsque les musulmans sont eux-mêmes accusés de violation des DH.

Il faut comprendre la véritable philosophie de l'homme telle qu'elle est promue dans l'Islam. Il y a un lien très fort entre la Volonté divine, la responsabilité humaine et les DH. Il faut entrer dans ce débat et non pas dans un bricolage de chartes. Tant que la pensée musulmane en Occident sera de l'ordre de l'adaptation, elle tombera dans un appauvrissement tel qu'elle ne pourra même plus participer au débat.

En tant que musulman, il ne faut pas que ma différence soit seulement respectée, elle faut qu'elle tracasse l'autre. C'est un message fondamental de l'Islam, car pour se connaître l'un l'autre, il faut que la différence entraîne le questionnement et que ce questionnement tracasse.

L'Islam, ce n'est pas seulement un mode de vie, c'est aussi et surtout une conception de la vie. Tout est centré et s'articule autour de la référence au tawhîd. Il y a un Créateur et il y a tout le créé. Il y a une différence entre les deux. C'est aussi le

Créateur qui organise tout le créé, c'est-à-dire aussi la nature et tout ce qui est non-humain. L'Islam n'extrait pas les DH hors de l'univers et des droits de la nature. Il y a en effet en Islam toute une tradition de respect de la nature, alors que la DUDH ne relève que les DH, sans parler de l'être naturel et du respect du créé. On pourrait très bien dans ce cadre ne pas le respecter. Or, l'Islam marque fondamentalement le respect qui est dû au créé : l'homme n'est que le vice-régent de la nature et non le maître. Le propriétaire est Dieu. L'univers possède donc des droits donné par le Créateur et l'homme des devoirs envers tout le créé.

L'Islam détermine donc bien une conception et une manière de vivre. Dieu, en effet, dit dans le Qur'an que la mission des êtres humains créés libres est d'être chargés du respect des équilibres dans le créé, tant naturellement (envers la nature), que socialement (la société). Ce qui est créé par Dieu a des droits. La conscience humaine devant Dieu doit savoir que le créé a des droits quant à son équilibre par exemple. Or, si il y a droits, il y a responsabilité. La conception de l'Islam ne se détermine pas par les droits mais d'abord par la responsabilité dont les droits découlent. Demander ses droits contre ceux des autres n'est pas islamique, de même que demander ses droits contre l'ensemble du créé n'est pas islamique.

Le débat sur les DH doit donc être abordé dans une perspective globale, car c'est également Dieu qui a voulu notre diversité. Fondamentalement, l'Islam nous retire le droit à la tolérance de l'autre et nous impose le respect de l'autre car Dieu a voulu la différence et nous impose de la respecter => ma protection de tes droits découle de ma compréhension de ta présence et de mon obligation de la respecter. Avant même que l'autre ne me parle, je dois déjà le respecter. En ce sens, la tolérance n'est pas islamique, car elle n'est pas suffisante. Elle s'inscrit dans un débat de la raison avec elle-même et non de la foi avec Dieu.

La connaissance est donc imposée par Dieu pour respecter la différence, comme cela est rappelé dans le verset 13 de la sourate al-H ujurât (49ème sourate) : [Ô hommes, Nous vous avons créé d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus pour que vous vous entreconnaissiez].

Dieu crée le créé et y place l'humain. Notre respect envers Dieu, c'est d'abord notre respect envers le créé. L'ordre du droit naît de la connaissance du créé et de ce que Dieu a voulu dans le créé. On est donc dans le domaine de la responsabilité. Et seule la connaissance peut permettre de déboucher sur le respect mutuel.

Dans un autre verset, Dieu a déclaré qu'Il avait fait en sorte que nous nous opposions les uns aux autres sans quoi la terre risquerait d'être corrompue. Il a fait de la différence entre les religions et entre les nations une condition de l'équilibre de l'ensemble. La différence est donc nécessaire pour éviter l'hégémonie d'un homme sur les autres ou d'un groupe sur les autres, ce qui déboucherait sur l'abolition des DH. Il y a donc une sorte de nécessité du conflit d'un part et de la connaissance pour l'éviter d'autre part. Il ne peut donc y avoir de pouvoir absolu pour les hommes dans une perspective islamique. Les droits du monde, de la nature, doivent

toujours être respectés, car cela fait partie en soi de la relation de l'homme à l'homme, car ne fût-ce qu'en intervenant sur l'eau, qui est un bien commun à tous, cela peut avoir des conséquences graves sur le respect des DH de l'autre (cf. la situation en Palestine). Il convient donc de toujours insérer l'homme dans son milieu.

Dans la conception islamique du créé et de l'homme dans le créé s'élaborant à partir du tawhîd, on insiste d'abord sur la responsabilité de l'homme envers le Créateur, et non pas sur les droits de l'homme. Le problème n'est donc pas dans le contenu de la DUDH. La question n'est même pas dans les termes du débat, mais dans la formulation. Ne faudrait-il donc pas penser à rédiger un préambule à la DUDH dans lequel on trouverait une vraie réflexion sur la responsabilité de l'homme ? Avant le discours sur les droits, ne faudrait-il pas élaborer un discours sur les devoirs envers Dieu ? D'autre part encore, ne faudrait-il pas s'interroger sur certaines formulations rationalisantes qui ne font aucune référence à la transcendance ?

Le vrai débat est de savoir ce que dit l'Islam sur l'homme et son rapport à Dieu. Nous ne devons pas oublier qu'entre toi et moi, il y a Dieu, qu'entre toi et moi et la nature, il y a aussi Dieu. Tout travail juridique ne vaut rien s'il n'y a pas une éducation de la conscience de celui qui le porte, qui porte les droits qui en découlent, pour qu'il puisse vraiment les comprendre dans le fond. Et cela c'est le message de l'Islam. L'Islam nous demande de ne jamais faire de nos instruments un outil purement technique, car l'on peut très bien parler de Dieu et être accompagné par le Diable : le plus bel instrument peut certes être utilisé pour opprimer.

Un débat primordial est donc le développement d'une vraie éducation de celui qui porte des droits. Car, il n'y a pas de DH si il n'y a pas de travail de la conscience pour les porter et de l'intelligence pour les comprendre.

Il y a donc Dieu, le créé et l'homme dans son respect envers tout le créé. La responsabilité vient donc avant les droits, ce qui montre comment notre rationalité est active de ce point de vue. Faisons donc en sorte d'arrêter de toujours avoir un débat d'adapté et non de vrai participant. En tant que musulman, on doit toujours veiller à apporter la richesse et non pas se borner à dire la différence. Le musulman ne devrait pas avoir de problème avec le contenu de la DUDH, mais bien avec sa formulation et la conception qu'elle engage.

D'un point de vue pratique, il y a une certaine tendance chez les musulmans à se contenter d'avoir une vague idée de ce que sont les DH et de travailler au niveau national à rapporter tout ce qui se passe comme violations de ceux-ci et à les compiler. C'est un travail qui est utile et important, mais va-t-on passer notre temps à dresser la liste de ce qui ne va pas comme seule contribution musulmane aux DH ? N'ayant pas apporté de richesse sur le plan théorique, les musulmans vont-ils se contenter de devenir des gestionnaires de la victimisation ? En faisant cela, on se

met dans une position de faiblesse intellectuelle et dans une position de marginalité sociale. On ne fait que se comparer à, s'adapter à... et exiger autant que...

Au contraire, il faut normaliser notre présence sans la banaliser, car se contenter d'une pensée de marginal, de mal adapté, de complexé, n'apporte rien au débat. Il faut en effet travailler sur 3 choses en amont :

1. Il faut déterminer dans la conscience du musulman européen : « Je suis chez moi ! ». Il ne suffit pas seulement de le dire, mais il faut le sentir. Et on est chez soi quand on est intéressé par tout ce qui se passe chez soi : le débat sur la scolarité, la discrimination sociale en général,... Tous les débats de société sont primordiaux et pas seulement ceux dans lesquels les musulmans sont les victimes. N'oublions pas qu'une des sources du droit en Islam est aussi *al-wâqi'a*, la réalité concrète, le monde, l'univers.
2. Il faut cesser de systématiquement parler de la minorité musulmane, même si c'est vrai qu'en terme de nombre de pratiquants, elle reste une minorité. Cependant, sur le plan de la citoyenneté, cela n'entre pas en ligne de compte, nous faisons partie de la majorité en terme de valeurs. Beaucoup en Occident sont pour la logique communautaire, cependant c'est un piège, car pendant ce temps-là on les exclut de la société pour tout le reste. Dans aucun pays d'Europe, on ne situe les gens par rapport à leur religiosité, mais en tant que citoyen => il faut revenir à l'universel et non pas à l'individuel : le thème de la « minorité musulmane » est en train de devenir un piège. N'oublions pas qu'une fois que l'on joue dans une équipe, on a tous la même chemise et le même poids. Les musulmans font donc partie de la majorité en termes de valeurs (droits,...). Quand les musulmans entrent dans la société avec leurs vraies valeurs, ils sont dans la majorité, mais encore faut-il savoir le dire.
3. Il faut savoir faire parler le droit pour le droit. Il ne faut pas toujours se contenter d'une réactivité quant à son application, mais en amont il faut un engagement pour faire respecter le droit (au logement, en terme de scolarité, à l'emploi,...), en tant que citoyens de confession musulmane se battant pour tous les citoyens y-compris les musulmans. Et cela s'insère bien dans la logique islamique du respect du créé. Cette exigence du droit se situe à plusieurs niveaux (e.g. l'évolution de l'école en Europe dans le cadre de sa mise sous la coupe des multinationale par la suite du désengagement financier de l'état).

Faisons donc attention au fait que l'on se fait minorité, car on ne sait pas débattre de l'universel. Dans ce processus, le musulman s'auto-isole. Il faut que le musulman soit vraiment présent en amont et pour cela il faut une vision globale à laquelle on peut arriver si l'on fait un véritable retour au message de l'Islam. Il faut rentrer dans le débat philosophique et religieux de fond : le sens de la responsabilité humaine, le

rapport de l'homme envers le Créateur,... Et rappeler aussi qu'en Islam, on n'a pas seulement des devoirs, mais aussi des droits (dans l'éducation ne pas dire que le h arâm, mais aussi le h alâl).

Il conviendra de faire également un vrai travail sur la citoyenneté : « je suis ici chez moi, ma demeure c'est l'Europe ». Il faut arriver à une compréhension globale de la société et des ses problèmes dans lesquels il faut faire entendre le plus possible une voix musulmane parlant pour tout le monde, au sujet de tous les enjeux, et pas seulement ceux qui concernent les musulmans, comme si tout le reste ne les concernait pas. Il y a donc une forte nécessité de parler des DH en Europe, mais il ne faut jamais oublier de dire que l'on doit protéger les DH dans les pays du Sud, et ce à partir de l'Europe, car là, tous les musulmans et non-musulmans sont concernés. Il faut que les musulmans apprennent à être aussi la voix de tous les sans-voix.

#### *Eléments issus de la discussion suivant la conférence*

On constate que les musulmans soutiennent généralement deux positions quant à leur rapport avec la sharî'a :

- Eviter tout débat concernant ce sujet,
- Soutenir que l'on ne doit pas appliquer toute la sharî'a, car les musulmans en Europe doivent s'adapter.

Pour utiliser et débattre utilement du concept de la sharî'a, il faut d'abord parvenir à s'accorder sur une signification commune de terme.

Il faut garder également à l'esprit que la shahâda, c'est la façon de devenir musulman, tandis que la sharî'a, c'est la façon de rester musulman.

Il faut également que chaque musulman signale qu'il parle en son nom propre et qu'ils déclare explicitement que d'autres musulmans défendent d'autres avis.

La sharî'a concerne principalement la justice sociale et l'égalité. Si il s'agit de l'appliquer, comme c'est le cas dans certains pays, pour s'en prendre aux pauvres et sévir contre les nécessiteux, alors on passe tout à fait à côté de son but. L'Islam n'est pas contre l'Occident, mais est islamique ce qui est islamique et n'est pas islamique ce qui ne l'est pas. Tout ce qui est dur et difficile n'est pas toujours islamique, car l'Islam est aussi un chemin de facilité.

En tant que citoyens, c'est notre approche psychologique qui doit changer. Nous sommes des citoyens d'obédience musulmane qui se lèvent contre toutes les discriminations parmi lesquelles certaines touchent les musulmans.

Il faut toujours être clair dans la façon dont on se présente et dont on dit les choses : souvent les musulmans ont une bonne compréhension des enjeux et des

problématiques, mais ils ne savent pas la faire passer avec la façon et les termes appropriés.

Etre universel ne veut pas dire que l'on relativise ses propres croyances. Il convient de développer dans l'Islam un véritable discours sur la diversité. Parler de la diversité ne veut pas dire que l'on doit se relativiser, au contraire, il faut plutôt se décentrer pour tenter d'appréhender comment l'autre pense.

Il ne faut pas envisager le combat des musulmans contre tout le monde, mais des musulmans au nom de tout le monde.

Mon lien à Dieu, au Haqq, me dicte de penser l'universel et de m'adresser à la diversité. En tant que musulman, on doit utiliser la DUDH per se et la rediriger dans un sens qui soit utile à tout le monde.

La société musulmane repose sur 4 piliers fondamentaux :

1. l'état de droit,
2. une citoyenneté égale pour tous (tous ceux qui partagent la même collectivité ont les mêmes droits),
3. le suffrage universel (shûrâ),
4. l'alternance au pouvoir (si quelqu'un est bon, on le garde, sinon il doit s'éloigner du pouvoir).

Ces quatre points doivent être la base de notre pensée politique. Il faut aussi considérer le fait que nous avons des principes politiques et des modèles historiques entre lesquels il ne faut pas confondre. Dans cette perspective, tenter de refaire l'expérience de Médine est un non sens. Il faut repartir des principes et réfléchir à un nouveau modèle. Ainsi, le multipartisme n'est pas contre nos principes, même si il est en opposition avec nos modèles historiques.

## 5. Table ronde avec la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Le CEJB s'est donné pour mission de développer des synergies entre les différents secteurs de la société, comme les ONG et les décideurs. Ainsi, il s'efforce de mettre en relation des activités qui se déroulent parallèlement dans ses bâtiments. Mais, souvent, ses efforts sont vains, parce que les intérêts sont trop divergents. Au moment de l'activité du FEMYSO, se tenait une session spéciale de la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Cette commission, une des instances les plus influentes de l'Assemblée parlementaire, a convié les participants du FEMYSO à ses discussions.

La Commission des questions politiques compte quatre-vingts sièges, dont des sous-commissions *sur le Proche-Orient, les relations avec les pays non membres, et le renforcement des institutions démocratiques*. Avec l'élargissement du Conseil de l'Europe depuis 1989, cette commission se trouve confrontée à de nouveaux enjeux. Tout en conservant son rôle central dans l'examen des demandes d'adhésion à l'Organisation, elle a progressivement axé son travail sur les questions concernant la sécurité démocratique en Europe, et notamment: la résolution pacifique des conflits, la réflexion sur la meilleure façon de résoudre les crises constitutionnelle et politique, etc. Elle a aussi pour mission d'organiser des échanges de vues réguliers avec le Président en fonction du Comité des Ministres. (*Référence et site web du CdE: <http://stars.coe.fr/>*)

M. De PUIG, Président de la Commission de la culture, de la science et de l'éducation, a introduit la session. Suit le résumé de sa brève intervention sur le dialogue interculturel.

Aujourd'hui, le monde est une mosaïque de cultures et de religions; aucune ne doit être dominante. Il faut donc absolument encourager les contacts interculturels et la coopération. La théorie du "choc des cultures" est un mensonge, ne l'oublions pas, et nous devons le démontrer par des faits. C'est dans ce contexte que le dialogue interculturel pourrait jouer pleinement son rôle mais, souvent, il est insuffisant. Au lieu de nous focaliser sur une opposition entre l'islam et l'occident, nous devrions nous investir dans une coopération et un dialogue interculturel intenses. Après la tragédie du 11 septembre, chacun devrait prendre ses responsabilités:

- La mondialisation est souvent perçue comme un processus impérialiste. Certes, le Nord a souvent été un exploiteur ethnocentriste; il a montré

son vrai visage, nous ne devons pas l'oublier. L'un des rôles du Conseil de l'Europe est de lutter contre la discrimination et la xénophobie.

- Dans le Sud, le fossé se creuse entre les riches et les pauvres. Les violations des droits de l'homme sont inacceptables, tout comme d'ailleurs la situation des femmes. On assiste à une montée de l'extrémisme religieux ou radicalisé, provoqué par un dogmatisme irrationnel.

Face à ces constats, M. De Puig a souligné une nouvelle fois le besoin de coopération interculturelle. Il a demandé que les gouvernements des pays musulmans s'engagent à garantir la liberté d'opinion et de religion, de même que la protection des minorités. Dans ces conditions, il devrait être possible d'entamer un authentique dialogue interculturel.

En ce qui concerne l'éducation et la culture, il a fait les propositions suivantes:

- encourager les gouvernements des pays du Nord et du Sud à collaborer à l'élimination des informations mensongères que véhiculent leurs programmes éducatifs respectifs (les livres d'histoire, notamment);
- instaurer l'apprentissage de la langue arabe en Europe et des langues européennes dans les pays arabo-musulmans;
- introduire des programmes permettant la reconnaissance mutuelle des diplômes des étudiants;
- promouvoir des programmes d'échange entre étudiants;
- encourager la traduction des ouvrages dans les deux sens;
- favoriser les contacts entre les artistes;
- encourager les échanges entre les cultures populaires et traditionnelles.

En conclusion, il faut retenir la nécessité d'une approche culturelle, et pas seulement économique.

Ensuite ont été présentés les rapports des membres du FEMYSO:

1. ***Le dialogue interculturel***
2. ***La participation des jeunes à la vie politique*** (avec une introduction de M. Wielowieyski, qui a insisté sur le courage et la probité nécessaires aux jeunes qui entrent en politique. Il a mis les participants en garde contre les magouilles politiques et l'orgueil, les encourageant à opposer leurs idéaux et leur moralité sans faille à une ancienne garde désireuse de perpétuer des systèmes favorables à ses intérêts. La *Sharia* pourrait-elle nous aider à résoudre les problèmes de manière claire et non équivoque?)
3. ***La démocratie, la primauté du droit et les droits de l'homme*** (avec une introduction de Mme Durrieu, qui a insisté sur le développement d'une Europe laïque, multiculturelle et respectueuse des différences. Elle s'est

montrée intéressée par notre désir de plus grande laïcité, mais y a opposé certaines réalités, comme le fait que la citoyenneté soit liée intrinsèquement à la nationalité, que les hommes soient unis par la langue, la culture et la religion. Ceci dit, elle a confirmé que nous devons donner la priorité au droit sur la force, et que nous devons tous participer via le dialogue à la construction d'une Europe démocratique.)

Dans la discussion qui a suivi, les parlementaires ont soulevé les questions suivantes:

- Quelle est la définition du fondamentalisme selon les membres du FEMYSO?
- Acceptons-nous la Déclaration universelle des droits de l'homme dans son intégralité?
- Pourquoi n'y a-t-il aucune jeune femme sans foulard?
- Le financement du FEMYSO est-il public et transparent?
- Quelle est notre position sur la laïcité en Europe?
- Quels sont les liens du FEMYSO avec les organisations d'étudiants non musulmans?
- Où en est le dialogue entre le FEMYSO et d'autres organisations représentatives de cultures différentes?
- Quelle est l'analyse du FEMYSO au sujet de la *Sharia* et de son incompatibilité avec la loi européenne?
- Si certains musulmans acceptent la Déclaration universelle des droits de l'homme, que faire de ceux qui ne l'acceptent pas?
- Les sociétés occidentales sont fondées sur des individus qui peuvent s'organiser en groupes, mais la loi ne reconnaît que les citoyens individuels.
- La Sunna ne semble pas être acceptée par tous. Quelle est la position des Alevites et des Sunnites sur cette question?
- Pourquoi les hommes ne couvrent-ils pas leur tête?
- Pourquoi certaines femmes musulmanes se mettent-elles à porter le foulard aujourd'hui?
- Le terme de "musulman" ne devrait pas être un nom mais un adjectif qui serve à mettre en évidence notre identité commune et première, qui est européenne. C'est pourquoi le FEMYSO devrait devenir le Forum des Européens musulmans.
- Pour les parlementaires azéris, il est urgent de distinguer les objectifs politiques de leurs vêtements religieux, qui n'ont aucune signification politique (il a à ce propos cité les terroristes chrétiens et musulmans qui s'unissent en Azerbaïdjan contre l'Etat et les chiites).
- M. De Puig a insisté sur l'absence d'incompatibilité entre l'islam et les droits de l'homme; du point de vue juridique, tous les musulmans sont signataires de la Déclaration universelle des droits de l'homme; d'un point de vue pratique, l'existence de pays comme l'Azerbaïdjan prouve cette absence de contradiction. Il a en outre souligné qu'il

fallait éviter de mélanger la politique à ces questions. Le Conseil de l'Europe a fait des déclarations fortes au sujet de la Tchétchénie, de la crise au Moyen-Orient et de l'islamophobie, par exemple.

- Selon Mme Durrieu, l'Europe est un peu trop absente du débat d'aujourd'hui. Pour elle, la liberté - tout comme la laïcité, la démocratie et la citoyenneté - fait partie des principes fondamentaux qui doivent étayer la construction de l'Europe.

## Résumé de l'évaluation de la table ronde par les participants du FEMYSO

Les interventions des participants qui se sont exprimés au nom du FEMYSO ont été chaudement saluées. Les commentaires, les questions et les critiques ont été constructifs et pertinents.

Beaucoup de participants ont convenu que l'expérience était utile et qu'elle marquait les premiers pas de leur processus d'apprentissage. L'élément de surprise fut le niveau élevé de la discussion; les parlementaires ont en effet commencé par poser des questions basiques sur l'islam, banalisant ce faisant le thème. Mais cette première étape était nécessaire pour avancer. D'un autre côté, les parlementaires ne s'attendaient pas à une préparation de la session d'une telle qualité.

Pour les participants, pouvoir parler dans leur langue maternelle fut un atout majeur; la possibilité d'employer un très large vocabulaire leur a permis de se surpasser – ce qui confirme aussi la diversité musulmane en termes de langue. Un autre fait remarquable, qui a eu un impact significatif, est que tous les frères et sœurs qui ont pris la parole étaient des Européens qui avaient embrassé l'islam et parlaient avec leur cœur. Il aurait été intéressant d'enregistrer la session dans son intégralité.

Le sentiment général des participants était que les parlementaires les avaient pris au sérieux. Il ne faut pas oublier qu'ils ne disposaient que de deux jours et avaient certainement un programme chargé avec le Conseil de l'Europe. Mais l'évaluation globale a été positive et l'attitude jugée professionnelle.

Pourtant, le tour pris par la discussion a parfois suscité un certain mécontentement; il ne nous appartenait pas d'aborder les questions de la *Sharia* (loi islamique) ou de l'*hijab*. Certains d'entre nous ont gaspillé leurs efforts et se sont dispersés. Nous aurions dû maintenir le cap et notre attention sur la question des droits de l'homme.

Etonnamment, ces parlementaires gagnent leurs sièges, dans leurs parlements nationaux, grâce au soutien de votants dont certains sont sûrement des musulmans; comment peut-on alors justifier le manque de curiosité à l'égard de cette minorité et de ces antécédents?

La discussion sur la réunion du matin s'est poursuivie le soir, avec un nombre de participants réduits qui ont continué à réfléchir aux questions et aux commentaires étranges des parlementaires: "Est-ce que, nous, jeunes musulmans, acceptons la Convention européenne des droits de l'homme? Est-ce notre attitude qui nourrit la terreur? Pourquoi toutes les jeunes musulmanes portent-elles le foulard?" Mais aussi des commentaires comme celui d'une parlementaire, entendu au détour d'un couloir: "Tous sont bien habillés, c'est de la manipulation... Ils veulent tout prendre et ne rien donner en retour." Sans oublier un parlementaire qui se disait agréablement surpris par l'engagement politique de jeunes musulmans et par leur maîtrise de la langue anglaise.

De telles attitudes ne sont pas prêtes de disparaître, car supprimer un ethnocentrisme prédominant est certainement plus facile à dire qu'à faire; en d'autres termes, nous ne nous battons pas à armes égales. Il faudrait beaucoup d'énergie, sachant de plus que tous les jeunes musulmans ne sont pas actifs. Mais il faut entreprendre l'action quelque part au niveau politique, et nous devons pour cela nous encourager mutuellement.

Nous en avons conclu qu'il faut que les jeunes musulmans s'engagent dans le processus politique, mais qu'il faut d'abord être conscients des obstacles à franchir, ne pas nous disperser inutilement et mettre à profit tous les moyens de pression possibles.

## 6. Rapports des groupes de travail

### Le dialogue interculturel

Ce groupe de travail n'était pas seulement destiné à l'éducation des participants mais aussi à la formulation de propositions pour les membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui doit se tenir ce 22.10 dans les locaux de l'EYCB.

Quatre sujets devaient être débattus :

1. la situation du dialogue interculturel dans les pays respectifs des participants à ce groupe de travail,
2. les défis rencontrés dans leurs pays respectifs concernant le dialogue interculturel,
3. le travail accompli sur le terrain (par leur organisation ou autre),
4. les propositions devant être communiquées aux parlementaires.

Notre groupe de travail a réuni des personnes originaires de Hongrie, de Suède, de Norvège, du Royaume-Unis, d'Allemagne, d'Albanie, de Macédoine et de Belgique. Le groupe représentait tant des personnes issues des 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> générations immigrées, que des Européens de souche ayant choisi d'adopter l'Islam comme religion.

Nous avons immédiatement remarqué qu'il y avait un problème dans la définition du concept d'*interculturalité*. Certains d'entre nous pensaient que ce terme était directement traduit du français, l'anglais promouvant plutôt quant à lui le concept de *multiculturalité*. En outre, il y avait la perception sous-jacente de l'enjeu du dialogue *interreligieux*. Confrontés à ces problèmes de définition conceptuelle, nous avons tenté de définir ces notions comme suit :

1. l'*interculturalité* doit être comprise comme un carrefour, un point de rencontre, entre différentes cultures : c'est la concrétisation d'une occasion et d'une volonté d'échanger et de partager quelque chose entre différentes cultures.
2. la *multiculturalité* doit être comprise comme la coexistence de cultures différentes sur un territoire précis et dans une société précise. Cela n'implique pas qu'elles partagent quelque chose ou qu'elles dialoguent. Elles peuvent se contenter de coexister côte à côte, sans aucune relations.

3. l'*interreligieux* doit être compris comme un carrefour, un point de rencontre, entre des religions considérées comme des entités mais représentées et véhiculées par des individus.

Le deuxième problème conceptuel que nous avons rencontré fut la définition de la *culture*. Est-il possible de définir ce qu'est la culture musulmane ? Que peuvent être les cultures anglaise et allemande ? Quels peuvent être les éléments constitutifs spécifiques qui peuvent être considérés comme typiquement islamiques, chrétiens, anglais ou allemand ? Bien sûr, ce sujet est discuté à tous les niveaux depuis des années, et le débat suit toujours son cours. Il en découle que nous n'avons nullement l'intention d'apporter une solution définitive, mais le fait est que promouvoir le *dialogue interculturel* requiert un questionnement approfondi du concept de culture. En outre, la question a été soulevée à propos des liens qui existent entre la *culture* d'une part et la *religion* d'autre part : l'un doit-il prévaloir sur l'autre, ou doivent-ils être considérés comme s'influençant et agissant mutuellement l'un sur l'autre ?

Par exemple, on a mis en exergue le fait que l'Islam a rencontré de nombreuses cultures différentes lorsqu'il s'est répandu dans le monde, mais il a été capable de les accepter et de demeurer, simultanément, une référence commune et une religion partagée par tous. Bien que les pays musulmans connaissent des cultures très différentes, tout musulman, voire même tout non-musulman, sait immédiatement quand il pénètre dans une région musulmane. D'autre part, il a été signalé qu'en Albanie, les gens partagent tous les mêmes fondements culturels bien qu'ils soient chrétiens (catholiques romains ou orthodoxes) ou encore musulmans. Dans d'autres situations, nous avons mis en évidence que le fait d'être musulman influence la culture dans laquelle nous vivons ou que nous choisissons (e.g. : en Belgique, boire de la bière est un fait culturel, comme boire du vin en France : aussi, le fait d'être musulman opère immédiatement une séparation dans les références culturelles [pensons par exemple à tout ce vocabulaire particulier attaché à l'œnologie]).

La cause principale de cette situation est que l'Islam constitue, de même qu'il doit être compris et conçu comme étant un *way of life* complet et intégré, incluant tous les aspects de la vie matérielle et spirituelle. Dans ce cas, la culture semble devoir être considérée comme s'alignant sur la religion.

Ceci ne va pas sans impliquer certaines contradictions au sein même de l'approche européenne dominante des communautés musulmanes en Europe. Les autorités européennes tendent à percevoir l'Islam comme une partie de la culture de leurs communautés immigrées. C'est une position qui peut se révéler exacte jusqu'à un certain point, si nous considérons que l'appartenance à l'Islam peut être uniquement envisagée comme la perception d'un héritage reçu des parents. Un héritage auquel certains individus n'accordent pas de valeur particulière ou le perçoivent seulement comme un ensemble de comportements et de pratiques liés à leur pays d'origine. Il n'en demeure pas moins que la question doit être envisagée sous un angle différent si la personne choisit et adopte le *Islamic way of life* comme sa principale et plus pertinente grille de lecture de la Réalité. Alors, la culture doit être

comprise comme étant alignée sur l'islam dans la mesure où l'individu va opérer des choix parmi différentes références culturelles en fonction des enseignements du Qur'an et de la Sunna (l'ensemble des dires et des gestes quotidiens du Prophète Muhammad).

Ainsi, approcher le phénomène de l'islam au travers d'un point de vue purement culturaliste n'est absolument pas pertinent en ce qui concerne la réalité vécue par des millions de musulman(e)s en Europe. En outre, cette approche ne peut pas prendre en compte le nombre croissant d'Européens de souche se convertissant à l'islam, qui sont intégralement partie prenante dans le développement futur de leur pays et pour lesquels l'islam ne représente pas une identité culturelle mais une véritable identité religieuse. Aussi, à ce moment de notre présentation, nous souhaiterions vous demander, en tant que parlementaires : « Quelle serait votre définition de la *culture* ainsi que de la *culture musulmane* ? », de telle sorte que nous puissions entendre comment vous cernez cette problématique...

D'un autre côté encore, le point de vue islamique concernant les différentes cultures est assez large et inclusif : la multiplicité et les différences de cultures sont le résultat du Vouloir divin (et sont d'ailleurs le problème de Dieu Lui-même), de telle sorte que les peuples doivent partager leurs expériences comme cela est mentionné au verset 13 de la sourate *al-Hujurât* (49<sup>ème</sup> sourate) : [*Ô hommes, Nous vous avons créé d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus pour que vous vous entreconnaissiez*]. Il en va de même dans la sourate *al-Kâfirûn*, aux versets 4 à 6 (109<sup>ème</sup> sourate) : [*Je ne suis pas adorateur de ce que vous adorez \* Et vous n'êtes pas adoreurs de ce que j'adore \* A vous votre chemin et à moi mon chemin*]. L'incitation au dialogue est également mentionnée au verset 64 de la sourate *Âl-Imrân* (3<sup>ème</sup> sourate) : [*Dis : « Ô gens du livre, venez à une parole commune entre nous et vous : que nous n'adorions que Dieu »*]. Il en ressort que les musulmans sont obligés de dialoguer. Par ailleurs, il leur est conféré la possibilité de prendre les meilleurs éléments de chaque culture dans le but d'améliorer leur propre *way of life*.

Comme nous l'avons déjà fait auparavant, nous allons aussi tenter de définir le terme de *dialogue*. Est-ce une discussion entre des individus dans le but de réellement échanger quelque chose et de partager des expériences ou uniquement une discussion sans aucune intention d'aboutir *in fine* à une compréhension mutuelle ? En tant que musulmans, nous sommes favorables, bien sûr, à l'adoption de la première proposition.

Voilà pour ce qui concerne les définitions. Pour ce qui est des diverses situations locales et nationales, tout le monde a été d'accord sur le fait que certains efforts étaient faits en vue de promouvoir le dialogue interculturel et/ou interreligieux, et ce tout particulièrement dans l'urgence suivant le 11 septembre. Il apparaît que les situations sont relativement différentes d'un pays à l'autre : relativement ouverte au Royaume-Unis et relativement frileuse dans des pays comme la Hongrie et l'Allemagne. Certains d'entre nous ressentent également que le concept de *multiculturalité* est une approche occidentale de la réalité, parce qu'ils se sentent eux-mêmes comme étant partie intégrante de la société dans laquelle ils

vivent, et ne ressentent aucune différence entre eux et les natifs de leur pays. Ce genre de réflexion contraint encore une fois chacun de nous à questionner sa propre culture et ses propres références, ce processus étant pertinent tant pour les immigrants que pour les natifs de tout pays.

Il est également ressorti de nos débats l'existence d'une multiplicité de tendances philosophiques, religieuses, idéologiques et ethniques traversant l'ensemble de la communauté musulmane. En effet, cela contraint les musulmans à élaborer de véritables dialogues interculturels entre eux, mais ce processus se poursuit relativement bien dans chaque pays, bien qu'à des vitesses différentes dépendant de la composition et de la durée de la présence des différentes communautés en place.

Certains pays, comme cela a été signalé ci-dessus, ne considèrent l'Islam qu'au travers d'une approche culturaliste. Dans ce cas, leur seule réponse au *dialogue interculturel* est de renforcer les politiques d'intégration, attendant des communautés invitées qu'elles adoptent la plupart, si non pas la totalité, des règles et des comportements propres à la nation hôte (cela peut vraiment devenir problématique quand le christianisme est perçu comme une composante fondamentale de la société et de la culture, obligeant les écoles à enseigner les valeurs chrétiennes à tous, en dépit d'une liberté de culte et d'opinion officiellement reconnue. E.g. : la Norvège).

Le problème de la supposée neutralité des agents de l'état est aussi revenu à plusieurs reprises, en tant que position qui tend à considérer les vêtements islamiques masculins et féminins comme des emblèmes promouvant une propagande religieuse et donc incompatibles avec le statut supposé neutre des agents de l'état (bien qu'il ait été remarqué que dans certaines régions de ces mêmes pays, il y a des crucifix dans les tribunaux et les écoles, ce qui semble être une contradiction majeure à ce propos).

Le problème de la perception médiatique du phénomène de l'Islam a été également mis en exergue. Bien souvent, pour des motifs purement économiques, certains médias à grand tirage ont tendances à publier des articles concernant certains individus farfelus qui ne représentent à peu près qu'eux-mêmes au sein de la communauté musulmane, et leur offrent ainsi une voix et une représentation déterminantes qu'ils n'ont absolument pas dans les faits, jetant l'opprobre sur l'ensemble de la communauté musulmane aux yeux du citoyen européen moyen.

Ainsi, les principaux défis que nous avons identifiés sont la mise sur pieds d'une terminologie qui soit partagée par tous, tant entre musulmans qu'entre non musulmans, quand il s'agit de parler de *culture*, de *religion* et d'*interculturalité*. La définition d'une plate-forme commune de dialogue semble être le prérequis absolu dans le but de déboucher sur un dialogue qui soit véritablement profond et profitable entre les religions et les cultures.

De ce point de vue, FEMYSO, en tant que représentant un large éventail d'organisations et d'associations de toutes tendances, peut être un partenaire véritable et positif au cours de ce processus.

De plus, nous avons trouvé qu'il serait utile que les parlementaires en charge des affaires religieuses, culturelles ou encore relatives aux droits de l'homme reçoivent des formations sérieuses à propos des problématiques concernant l'existence des musulmans en Europe, ainsi que l'héritage réel laissé par ceux-ci au travers de l'Histoire, et ce jusqu'à nos jours, dans la construction de l'Europe sur les plans culturel, économique, politique, scientifique et philosophique (un colloque est organisé à ce sujet en novembre dans l'enceinte du Parlement européen à Bruxelles. Vous êtes tous cordialement invité à y assister). Le principal problème à propos des dialogues *interculturels* étant que les individus refusent souvent de regarder la réalité au travers des yeux des autres, ne fût-ce que pour un instant, bien plus, ils ne peuvent même pas imaginer qu'il puisse exister une autre approche de la vie et de la réalité aussi objective, pertinente et d'une valeur identique à la leur. Quoique cette déclaration puisse passer pour un truisme, quand on en vient à l'Islam, les esprits se renferment sur eux-mêmes et deviennent incapables de penser ainsi que d'accepter l'altérité et la diversité.

Ceci étant, ce processus paraît être d'autant plus impératif maintenant que les musulmans font, à un niveau ou à un autre, selon les situations locales, totalement partie de l'avenir de l'Europe, au travers de leur simple présence, mais aussi de leur implication dans l'économie, les sciences, les associations à but social ou culturel... voire même en politique (e.g.: le Royaume-Unis avec des parlementaires ouvertement musulmans).

Une autre urgence est de définir le concept de laïcité d'une façon qui soit commune à l'ensemble de l'Europe. Chaque pays se prévaut de cette laïcité comme une barrière contre l'Islam qui serait supposé, quant à lui, être intrinsèquement contre les valeurs de la laïcité. Cependant, ce concept de laïcité est appliqué de façon très différente quand des problématiques non musulmanes sont en jeu. Ainsi, il est affirmé de plus en plus fréquemment au sein de la communauté musulmane, que les musulmans sont en fait demandeurs d'une véritable application d'une laïcité ouverte et égalitaire, entendue comme la possibilité pour chacun d'exprimer ses propres opinions religieuses et philosophiques et de vivre en fonction de celles-ci sans en être empêché et sans empêcher les vies privées d'autres individus, tant dans l'espace public que privé (cf. Article 9 de la Convention Européenne des DH).

En conclusion, les musulmans attendent qu'un dialogue ouvert soit mis sur pied, de même qu'ils ressentent que l'effort, maintenant, ne doit plus venir de leur part, mais des sociétés européennes elles-mêmes. En effet, ils sont prêts depuis longtemps et ont presque toujours trouvé porte close. Maintenant, la balle est dans le camp de l'Europe : va-t-elle ouvrir une porte ou se contenter de la laisser fermée ? Et notre dernière question sera la suivante : y a-t-il un futur pour les jeunes

**musulmans en Europe ? Si ce n'est pas le cas, qu'est-ce que l'Europe à l'intention de faire de nous ?**

## La participation des jeunes à la vie politique

Ce groupe a étudié trois questions principales: la situation des jeunes musulmans désireux de participer à la vie politique dans les pays des participants; les obstacles rencontrés sur la voie de leur développement; et l'action de leurs ONG pour encourager leur participation politique. Ils ont tout d'abord noté une différence entre le nombre de citoyens musulmans dans les différents pays mais aussi, d'une manière générale, leur faible participation à la vie politique. La plupart des ONG ne s'investissent pas comme elles le devraient. D'un autre côté, le système politique ne favorise pas la participation des musulmans (même si la situation varie d'un pays à l'autre). Dans la plupart des cas, il existe une volonté de participer qui se heurte à de sérieux obstacles: le fait que les acteurs politiques ne reconnaissent pas les jeunes musulmans, mais aussi la laïcité, la perception des musulmans par les médias, les préjugés, le manque de fonds et de moyens techniques en général, l'absence de modèles positifs pour les jeunes, etc. D'un autre côté, les ONG encouragent les jeunes à contribuer aux plans social, économique et citoyen, mais cela débouche rarement sur de véritables engagements.

L'une des discriminations les plus courantes concerne le port de l'*hijab*. Mais se posent aussi de nombreux problèmes dans le domaine de l'emploi, et par rapport à l'image des musulmans que véhiculent les médias. La discrimination et le harcèlement vont souvent de pair. Pourtant, il faut noter un certain nombre de points positifs: en Suède, par exemple, les membres des minorités sont protégés par l'Etat et bénéficient de moyens de recours reconnus. Le groupe a proposé les principes suivants, pour les individus mais aussi pour les ONG: faire respecter partout les droits de l'homme, renforcer l'engagement des individus en tant que citoyens, et encourager les organisations traditionnelles à affronter sérieusement le problème de la discrimination à l'égard des musulmans.

En tant que citoyens musulmans, l'islam guide nos actions quotidiennes et nous conduit à respecter la primauté du droit des Etats dans lesquels nous vivons, à moins que ces lois ne soient injustes ou contraires aux principes et pratiques de notre droit à la liberté de religion.

Ces principes fondamentaux sont positifs pour les Etats européens démocratiques, dans la mesure où les musulmans les respectent au quotidien: ne pas voler, respecter ses voisins et ses professeurs et assumer la responsabilité économique de sa famille, mais aussi les communautés musulmane et non musulmane, pour n'en citer que quelques-uns.

Mais, lorsque les musulmans se voient empêchés de pratiquer leur religion, et les femmes de porter l'*hijab*, par exemple, dans certains pays comme la France, l'Allemagne et l'Azerbaïdjan, alors ils sont amenés, dans cette situation difficile, à remettre en question la loi du pays. Souvent, ces pratiques discriminatoires sont associées au déni de certains droits, comme le droit d'accès à l'enseignement

supérieur en Turquie, à l'emploi en Italie, ou à la possibilité de faire une photo pour un passeport en cas de port du foulard.

Cet exposé, basé sur les débats en atelier, a permis de mettre en évidence des questions clés pour les musulmans en Europe. Les participants musulmans représentaient l'Allemagne, l'Italie, la Suède, la Hongrie, l'Ecosse, l'Angleterre, l'Albanie, la Macédoine, l'Ukraine, la France, la Pologne, la Finlande et la Suisse.

Ces questions clés incluaient les droits des citoyens en théorie et en pratique, le manque d'instruments pour leur application et l'obligation de rendre compte, l'insuffisante cohérence dans la mise en œuvre des droits humains dans les institutions et les Etats européens.

Tout d'abord, si les musulmans sont des participants actifs en termes socio-économique, culturel, intellectuel et historique dans la plupart des Etats européens, leurs droits et leur statut sont souvent négligés, en particulier dans le cas des travailleurs immigrés, des réfugiés et des demandeurs d'asile.

On dit souvent que les musulmans ont des droits *en principe, mais pas en pratique*. Par exemple, ces droits semblent reconnus par la loi, mais contredits par d'autres textes qui semblent donner la priorité aux intérêts de la majorité.

Cette hypothèse est confirmée par la loi britannique de 2001 sur l'anti-terrorisme, la criminalité et la sécurité (*Anti-Terrorism, Crime and Security Act 2001*), de même que par des textes similaires ailleurs en Europe qui, de l'avis de diverses organisations et défenseurs des droits de l'homme, restreignent les droits civils.

L'entrée en vigueur de ce texte britannique en réponse à la tragédie du 11 septembre, qui a eu un impact majeur sur les communautés musulmanes dans le monde entier, a contribué à renforcer la discrimination à l'égard des musulmans et à accroître l'anxiété de leurs communautés. C'est là un débat récurrent au sein des communautés musulmanes en Europe.

Le fait que la majorité des détenus en vertu de cette loi soient des musulmans soulève de vives questions pour leurs communautés concernant l'accroissement de l'anxiété et de la prudence des institutions gouvernementales.

Ce qui nous conduit à la deuxième question de fond concernant la démocratie, à savoir la primauté du droit et les droits de l'homme. Face aux discriminations et aux violations des droits de l'homme fondamentaux des musulmans, il faut constater le manque d'instruments pour l'obligation de rendre compte et l'application des droits (droit à la liberté de religion, à la protection contre la discrimination). Par exemple, les femmes qui portent le foulard et ont des difficultés à obtenir un emploi trouvent peu voire aucun soutien pratique. Concernant l'application des droits, les musulmans d'Allemagne, de Grande-Bretagne et de nombreux autres pays européens ont rapporté que la police usait d'une violence excessive et que les peines

d'emprisonnement prononcées par les tribunaux à leur égard étaient particulièrement longues.

Si les cas de harcèlement et de violence résultant des événements du 11 septembre sont en augmentation significative, ils sont rarement rapportés à la police étant donné la défiance des communautés musulmanes à l'égard de l'Etat et de ses institutions, jugées de moins en moins représentatives.

Le troisième problème clé est l'application inconsistante des droits de l'homme dans les Etats et les institutions en Europe. Lors de la préparation de cette présentation, nous avons constaté des problèmes communs, mais aussi des différences. La Suède, par exemple, est connue pour soutenir les droits des musulmans et pour aider concrètement les familles musulmanes qui se sont heurtées à des difficultés suite à l'introduction des nouvelles lois danoises, discriminatoires à l'égard des immigrants.

Pour terminer cette brève présentation, nous avons réfléchi à des possibilités de coopération entre les musulmans européens et les institutions gouvernementales, dans la perspective d'instaurer des environnements faits de plus d'équité et donc propices à la mise en œuvre des droits des musulmans et des non-musulmans en Europe.

Dans cette démarche, les musulmans consultés pour cette présentation ont souligné la mission d'encouragement que doivent remplir leurs organisations:

- oeuvrer avec les médias à la révision des stéréotypes négatifs qui collent à la peau des musulmans;
- tout en étant plus proactives dans leur participation politique aux plans européen et national.

S'il est clair que les musulmans européens doivent faire des efforts, il faut, parallèlement, encourager les institutions nationales et européennes concernées à s'engager plus fermement dans leur responsabilité de garantir les droits de l'homme de tous leurs citoyens.

## Les droits de l'homme dans l'islam et leurs violations (1)

### *1. Quelle est la perception des droits de l'homme par l'islam?*

Une version islamique de la Déclaration universelle des droits de l'homme est inutile. En effet, les droits de l'homme font partie intégrante de l'islam, la justice aussi, depuis toujours. Il suffit donc de se reporter au Coran et à la Sunna et de replacer chaque point dans son contexte.

### *2. Quelles sont les principales violations commises dans les différents pays?*

#### *Angleterre*

Pauvreté des enfants.

Niveaux élevés de violence à l'égard des femmes, des enfants, et dans la société en général.

La nouvelle législation viole les droits de l'homme des militants politiques (musulmans et non musulmans).

#### *Pologne*

Le traitement des groupes minoritaires (ex. les Roms).

Cas d'un décès dans le cadre d'une détention policière: un individu a été arrêté, ses mains ont été attachées et il a été battu à mort par des policiers ivres. Témoin d'un gang qui avait volé une voiture. Le suicide par pendaison a été invoqué. Le motif n'était ni racial ni religieux.

Un homme aveugle, qui hurlait dans un bureau de poste, a été emmené et est aujourd'hui schizophrène.

Dans de tels cas, les résultats des autopsies sont falsifiés.

Violation des droits des détenus – corruption de la police et procédures d'enquête.

Des réfugiés tchéchènes à qui sont refusées des chances égales, qui sont détenus dans les camps. Leurs enfants n'ont pas le droit d'aller à l'école.

Beaucoup de frères (ex. Syrie, Algérie), qui vivent en Pologne depuis dix ans et sont mariés à des Polonaises, ne bénéficient pas de la citoyenneté polonaise. La situation des Palestiniens est différente – la citoyenneté leur est accordée directement – pourrait-on croire pour ne pas qu'ils puissent se plaindre de ne pas pouvoir retourner en Palestine.

Traitements différents infligés aux immigrants installés.

### *Suède*

Racisme dans les forces de police – plusieurs cas de mauvais traitements à des immigrés, remarques racistes.

Tir sur la foule lors de manifestations (Sommet de l'Union européenne à Gothenburg). La police a fait usage de vraies munitions contre les manifestants.

Racisme insidieux, avec un impact de grande portée, racisme masqué.

Lors d'un vol de la Ryan Air vers l'Angleterre cette année, un Suédois musulman a été accusé d'être en possession d'une arme à feu. Les médias ont relaté l'événement en utilisant de fausses photos, le décrivant comme un fanatique, etc.

Discrimination depuis le 9/11 – harcèlement lors des déplacements, stéréotypes véhiculés par les médias.

### *Macédoine*

D'après le peuple macédonien, la Macédoine est une terre biblique sacrée. Violences nationalistes et religieuses.

Les étudiants albanais ne peuvent passer leurs examens - ou sont soumis à des épreuves plus difficiles (discrimination).

Violences religieuses – toutes les activités des musulmans sont espionnées – *Munafiqeen*.

Le président du Forum de la jeunesse islamique est un juge inscrit aux USA – il n'a pas pu revenir dans son pays parce qu'il avait étudié en Arabie saoudite.

### *3. Comment faire face à la situation*

- Rédiger des suppliques.
- Contacter les organisations de droits de l'homme – si possible! – et envoyer des lettres aux gouvernements, encourager le travail local.
- Promouvoir la contribution des ONG.

## Les droits de l'homme dans l'islam et leurs violations (2)

- Les droits de l'homme nous sont donnés par Dieu et Dieu seul peut nous les reprendre.
- Nous avons toujours eu des droits de l'homme, mais n'avons pas su les utiliser de la bonne manière.
- Durant le siècle dernier, les pays européens ont propagé l'idée que l'islam et les droits de l'homme étaient incompatibles.
- Les pays européens pensent avoir mis en place les droits humains modernes suite à la Révolution française.
- Mais nous observons des contradictions – ces pays, qui reprochent aux musulmans de violer les droits de l'homme, se sont eux-mêmes rendus coupables de crimes aussi graves que la traite des esclaves.
- Ceci dit, malheureusement, actuellement, les musulmans commettent aussi des violations des droits de l'homme.

### *Finlande*

- Viol des femmes, pas de recours prévus par la loi en cas de viol et d'autres crimes.
- Violation des droits des réfugiés, privés du droit de faire appel.
- Racisme.

### *Royaume-Uni*

- Tensions raciales – attaques contre des réfugiés sans qu'il y ait eu provocation.
- Depuis la tragédie du 9/11 – détention d'individus sans preuve solide; mais, pour la première fois, la loi britannique protège les musulmans de la discrimination fondée sur la religion.
- Prostitution.
- Femmes agressées parce qu'elles portent l'*hijab*.

### *Albanie*

- Violation des droits des femmes – femmes contraintes de travailler à la place des hommes, notamment dans la prostitution.

- Les 50 années de communisme sont responsables d'un pays miné par la corruption.
- Le point de vue des musulmans suite à la tragédie du 9/11 n'a pas été diffusé par les médias.
- Les nouvelles sont venues de France et d'Italie!
- Les musulmans sont exclus de la communauté et marginalisés.
- Les citoyens influents sont éduqués dans des écoles occidentales et propagent l'idée que l'islam doit être rejeté, parce que leurs ancêtres ont été contraints de se convertir à l'islam et qu'ils souhaitent revenir au christianisme.
- L'*hijab*, que la société refuse, n'est pas interdit par la loi.
- Les femmes musulmanes pratiquantes n'ont pas accès aux métiers d'enseignant, de juriste, de médecin, etc.

### *Suède*

- L'*hijab* – la société ne l'autorise pas et ferme ses portes aux femmes qui le portent.
- Réfugiés – ils sont privés de leurs droits et subissent de longues périodes de détention.
- Racisme – indirect/direct.
- Islamophobie – personnes injustement accusées de terrorisme.
- Capitaux gelés.

### *Suisse et Italie*

- Mêmes problèmes que dans les autres pays.
- Etat riche, bon niveau de vie, calme apparent, mais fortes tensions sous-jacentes.
- Beaucoup de violences familiales et de d'infractions mineures impliquant des musulmans.

### *Solutions*

- Mettre en place des institutions sociales (exemple: foyers, centres de conseils, etc.).
- Tenter d'infiltrer les organisations responsables des politiques et le corps législatif.
- Développer une législation qui réponde aux besoins des musulmans.
- Eduquer les populations aux droits de l'homme dans l'islam (cibler les écoles, notamment). Des organisations écossaises musulmanes ont rencontré des parlementaires dans la perspective de faire changer l'éducation religieuse dans les écoles.

- Au RU, FOSIS a joué un rôle majeur dans le développement de stratégies visant à éduquer les étudiants au sujet des droits de l'homme dans l'islam.

### Les droits de l'homme dans l'islam et leurs violations (3)

*Quelle est la perception des droits de l'homme par l'islam?*

La Déclaration islamique universelle des droits de l'homme a été rédigée d'après le Coran et la Sunna; elle contient par conséquent ce que Dieu nous a donné, à nous l'humanité: pas seulement aux musulmans, mais à tous les êtres humains dans le monde (Dieu a créé Adam, et à partir de lui Eve, et nous sommes leurs descendants). Cette déclaration est un résumé préparé par des érudits, afin que les gens sachent que l'islam respecte leurs droits, qu'ils soient musulmans ou pas, et que ces droits sont les mêmes que ceux énoncés dans la déclaration des Nations Unies.

*“Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables” (Coran, 60:8).*

Il existe plusieurs histoires au sujet du prophète (paix sur lui), qui montrent à quel point l'islam respecte les droits de l'homme; ces droits sont les bases des droits de l'homme contemporains dans le monde.

En tant que citoyens de l'Europe, nous respectons sa loi si elle ne contredit pas l'islam. Parce que l'Europe est notre patrie, nous devons respecter sa loi et être des citoyens loyaux de notre pays.

*Quelles sont les principales violations qui affectent les musulmans?*

- Les médias se rendent coupables de violations des droits des musulmans et de l'islam (en général).
- Discrimination.
- Les femmes et le foulard.
- Les immigrés – après avoir obtenu leur diplôme, il leur est difficile d'obtenir un permis de séjour pour se spécialiser.
- S'ils se marient, ils n'obtiennent de permis de séjour que s'ils collaborent avec la police.
- En Italie, les droits de l'homme, bien qu'écrits, ne sont pas appliqués en toute situation; les musulmans ne sont pas protégés.
- En France, on observe des violations, mais la loi est là pour apporter une solide protection.



*Comment les musulmans réagissent-ils?*

- Utilisation des médias de masse.
- Actions de pression.
- Actions collectives.
- Publication de brochures et de livres.
- Coopération avec d'autres organisations.
- Communications au gouvernement en place.

*Où se procurer des informations?*

- Internet.
- Les organisations islamiques.
- Les médias de masse.
- D'autres organisations.

## Les droits de l'homme dans l'islam et leurs violations (4)

Les déclarations et les conventions des droits de l'homme naissent au fil du temps, inspirées par les caprices et les désirs de la société. Les droits énoncés par ces documents sont parfois sapés par d'autres législations, contradictoires, qui ne contiennent aucune garantie de protection dans cette vie et au-delà.

Les musulmans devraient être prudents quand ils font précéder de l'invocation *bismillah* (au nom d'Allah) toute convention sur les droits de l'homme qu'ils revendiquent comme étant islamique. De plus, il y a des *ayahs* (versets coraniques) qui affirment que ceux qui ne jugent pas par ce que Dieu a envoyé sont des incroyants.

Cependant, le cadre de ces documents les rend intelligibles pour les non-musulmans. Parce qu'ils sont faciles à comprendre et ont le potentiel d'éviter les idées fausses, nous sommes d'un autre côté, dans le cadre de la *dawah* (invitation à l'islam), obligés d'employer ces concepts pour le bénéfice des non-musulmans. Dans cet ordre d'idée, un autre verset coranique déclare que nous devrions coopérer les uns avec les autres dans la vertu et le bien, mais pas dans le vice et le mal.

*Quelles sont les principales violations?*

### *Allemagne*

- Les musulmans n'ont pas le droit de sacrifier les animaux conformément à la *Sharia*.
- Les enseignantes musulmanes n'ont pas le droit de porter l'*hijab*.
- Le christianisme est enseigné dans les écoles; pas l'islam.
- Discrimination générale – arrestations, descentes policières dans les mosquées sans aucun respect ni excuse; les critiques d'Israël de la part des non-musulmans sont passées sous silence.

### *Norvège*

- Depuis le 9/11, surveillance renforcée des mosquées, interrogatoires plus fréquents.
- Crainte culturelle profonde des étrangers.
- Discrimination générale – dans l'achat et la location de maisons, le refus d'enseigner l'islam à l'école, le problème de l'*hijab*.
- Répercussions au niveau de l'emploi.

### *Ukraine*

- Les droits de l'homme en tant que concepts n'existent que depuis 1991.
- Arrestations, tactiques d'intimidation.
- Problèmes d'emploi, liés au port de l'*hijab* - les enfants peuvent être exclus des écoles parce qu'ils sont musulmans.
- Pour les passeports internationaux, contrairement aux passeports nationaux, la photo interdit le port de l'*hijab*.

### *Belgique*

- Pas de graves violations des droits de l'homme.
- Longueur de la procédure judiciaire – exemple, après l'introduction d'une requête, il faut parfois entre quatre et six ans pour être entendu (technique classique de discrimination).
- Questions des réfugiés, placement des mineurs non accompagnés par des adultes en centres de détention.
- Les enseignantes musulmanes n'ont pas le droit de porter le foulard. Les enfants peuvent choisir une école qui autorise le port du foulard. Environ 75% des écoles publiques l'interdisent.
- Le soutien financier de l'Etat à la construction de mosquées a été remis en cause (décisions sans cesse retardées), alors que l'islam est reconnu comme une religion depuis trente ans.

### *Grande-Bretagne*

- Rendez-vous sur le site [www.ihrc.org.uk](http://www.ihrc.org.uk), pour des rapports sur le profilage des musulmans, les émeutes à Oldham (victimes cachées), la réaction suite au 9/11, les détenus en vertu de la loi britannique et de la loi sur la criminalité et la sécurité (*Anti-Terrorism, Crime and Security Act 2001*), etc.

*Comment réagissons-nous à ces violations? Où nous procurons-nous des informations?*

Si les organisations non musulmanes possèdent des informations sur la situation difficile des musulmans, elles ont néanmoins leurs propres programmes et sont d'une certaine façon freinées par leurs membres. 80% des violations des droits de l'homme concernent des musulmans, mais les organisations qui prétendent œuvrer en faveur des droits de l'homme ne reflètent pas cette réalité dans son exacte dimension. Toutes les organisations peuvent apporter une contribution utile, mais elles ne doivent en aucun cas être une fin en soi. Les musulmans doivent se

mobiliser et agir, mettre en place des réseaux locaux réunissant des militants avec les mêmes motivations, afin de construire une défense pour les musulmans dans leurs propres pays, mais aussi au plan international. La Commission des droits de l'homme islamiques (*Islamic Human Rights Commission*) voudrait, si Dieu le veut, apporter des conseils sur les méthodes de campagne, le contrôle des médias, la recherche et le travail de lobbying, etc. Mais un impact fort n'est envisageable que si des individus travaillent en équipe. Pour l'avenir, il devrait être possible, concernant la protection et la défense des musulmans dans le monde, de définir une vision commune pour tous les musulmans actifs dans le contexte européen. Dès que nous nous mettrons au travail et que nous cesserons de compter sur les autres et les institutions, notre force de réaction cessera d'être un rêve inaccessible.

## Les droits de l'homme dans l'islam et leurs violations (5)

*Comment percevez-vous la déclaration des droits de l'homme islamique?*

La déclaration des droits de l'homme islamique n'est en fait qu'une réaction à celle des Nations-Unies.

Le réel problème est que cette déclaration n'est pas appliquée.

Nous avons deux opinions :

- une qui pense que nous avons besoin de cette déclaration des droits de l'homme islamique
- une autre qui pense que nous n'en avons pas besoin puisque ces principes sont inhérents à nos références religieuses : le Coran et la Sunna (la constitution de Médine)

*Quelles sont les principales violations de ces droits dans nos pays ?*

Dans tous les pays nous pouvons constater l'existence de les discriminations.

- un climat de suspicion généralisé plane et incite les autorités à avoir un comportement excessif vis-à-vis des musulmans
- il n'y pas l'enseignement de l'islam à l'école
- les femmes qui portent le voile ne peuvent pas exercer la profession de professeur
- la liberté d'expression est quelque peu diminuée car il est fréquent de critiquer les musulmans alors par exemple qu'il est très difficile d'avoir une critique vis-à-vis d'Israël
- la vie privée de personne est violée sous prétexte de protection contre le terrorisme
- les procédures judiciaire sont très longues

*Hongrie*

- Les femmes qui portent le voile sont marginalisées et ont de grandes difficultés à trouver un emploi
- Il n'y a pas d'éducation musulmane pour les enfants à l'école

*France*

Le problème de la discrimination est très insidieux car il n'est pas clair, transparent juridiquement, ce qui nous permettrait de recourir à la justice. C'est la dignité du musulman qui est bafouée dans de nombreux cas. Entre autres :

- on ne bénéficie pas de lieux de cultes valorisants
- on ne bénéficie pas de financements publics
- les femmes ne peuvent pas travailler avec leur voile etc.

### *Grande-Bretagne*

La discrimination dont font l'objet les musulmans est moins explicite que celle dont faisaient l'objet les juifs et les noirs, en effet on ne trouvera pas écrit sur une pancarte de magasin "interdit aux musulmans et aux chiens". Cette discrimination s'exprime moins ouvertement mais elle est tout de même à l'œuvre.

La situation des réfugiés a été abordée par les représentants de tous les pays

## L'islamophobie (1)

Que pouvons-nous faire pour réduire les comportements islamophobes?

Pour commencer, nous avons discuté de l'intervention de soeur Farkhanda. Nous en avons conclu que nous ne devons pas nous comporter en victimes, que nous devons être plus actifs et ne pas être réactionnaires. Il est très important de diminuer et d'éviter les motifs de discrimination.

La première question à laquelle nous avons essayé de répondre était: Qu'est-ce que l'islamophobie? Nous avons convenu qu'elle était le résultat du manque d'informations sur l'islam. Les questions que certains se posent sur des stéréotypes classiques, comme la polygamie et la guerre sainte, confirment ce besoin d'information. Nous avons aussi remarqué que l'islamophobie était souvent liée aux événements.

Certains d'entre nous n'étaient pas d'accord avec le terme d'islamophobie; la phobie est un phénomène naturel, donc difficile à combattre. De plus, cette terminologie crée une atmosphère particulière, puisqu'elle divise les personnes en deux groupes (les islamophobes et les autres).

Pour lutter contre l'islamophobie, nous devons informer au sujet de l'islam. Voici quelques actions envisageables:

- faire de l'information dans les écoles; les choses ne sont pas évidentes, il faut être informatif;
- créer des "boutiques-dawa", afin que les gens puissent venir s'informer;
- produire des magazines islamiques;
- organiser des événements, comme des conférences, des exposés et des manifestations sociales, et y convier des groupes gouvernementaux et non gouvernementaux;
- constituer des groupes chargés du contrôle des médias, capables de réagir à la publication d'articles anti-islamiques;
- rejoindre des groupes non musulmans (comme Greenpeace, sur les questions d'environnement), et utiliser leurs structures pour éviter de devoir en créer;
- former les frères et les sœurs à donner des conférences et à affronter les non-musulmans;
- inviter les musulmans en possession d'un bon niveau d'instruction à représenter les leurs dans les sphères non religieuses (professionnelles, par exemple).

Les musulmans doivent être présents dans les différentes sphères de la société.

## L'islamophobie (2)

Cet atelier devait permettre une discussion sur les questions suivantes:

- Qu'est-ce que l'islamophobie?
- Quelles actions envisager pour éradiquer ce phénomène dans nos pays?
- De quoi avons-nous besoin pour y parvenir?

Les participants venaient d'Allemagne, Angleterre, Finlande, Suède, Macédoine et Belgique.

Immédiatement, certains des participants ont fait observer que ce terme avait une connotation négative. Nous avons alors défini l'*islamophobie* comme la *peur de l'islam* (et des musulmans). La peur peut parfois se transformer en suspicion ou en haine; la cause principale en est l'incompréhension mutuelle.

La montée de l'islamophobie n'est pas uniquement due aux actes terroristes, mais aussi au fait que les Européens natifs perçoivent les attributs visibles de l'islam (foulards, barbes, etc.) dans leur environnement immédiat, comme des menaces. "*Ils se multiplient, ils prennent le contrôle de la ville et quand ils seront majoritaires, ils appliqueront la Sharia dans notre pays...*" (pour ne citer qu'un des fantasmes les plus répandus.)

Mais, dans ce processus, les musulmans ont une grosse part de responsabilité. Ils réagissent dès que quelqu'un critique l'islam, mais trouvent souvent normal de critiquer durement le christianisme et le judaïsme. Par conséquent, nous devons faire le parallèle entre l'islamophobie et une "*occidentophobie*" très répandue chez les musulmans. L'incompréhension occidentale à l'égard de l'islam s'explique aussi par la façon dont les musulmans traitent les femmes depuis des siècles, en leur refusant souvent les droits que Dieu leur a donnés, en vertu du Coran et de la Sunna (souvent par ignorance des fondements de l'islam). En fait, c'est là un sujet aujourd'hui brûlant; de nombreuses femmes occidentales se sentent solidaires de ces femmes musulmanes entièrement habillées, tandis que les hommes apprécient les plaisirs de la baignade, ou qui marchent des mètres derrière leurs maris.

Une autre raison de cette incompréhension s'explique par des cœurs fermés: certaines personnes refusent de comprendre le point de vue des musulmans; elles sont viscéralement opposées à l'islam et tous les prétextes sont bons pour formuler des critiques. Elles ont leur propre théorie au sujet de l'islam, qui est la bonne quelque pertinents soient les arguments qui leur sont opposés.

Pour expliquer cette incompréhension, il faut évoquer encore une autre raison. Les occidentaux tendent à voir l'islam à travers un cadre de lecture hérité de l'histoire du christianisme en Europe, et par rapport à son approche conflictuelle avec la

gouvernance de l'Etat, avec les chrétiens (catholiques romains et protestants). En réalité, cette perception n'est pas valable dans le cas de l'islam. La notion de *fondamentalisme*, appliquée de façon péjorative à l'islam, est une absurdité; car le fait de retourner aux fondements de la foi (le Coran et la Sunna) est une garantie d'ouverture, de compréhension, de spiritualité et de respect des autres. Le terme revêt donc, au contraire, une connotation positive dans le cas de l'islam. D'autre part, le terme d'*intégriste*, appliqué aux fondamentalistes musulmans, est une grosse erreur. En effet, l'intégriste (selon sa signification chrétienne: une personne qui prend pour référence les fondements de la religion + les traditions ajoutées par la suite) est une personne qui tente d'intégrer dans sa pratique des éléments externes à l'islam et donc corrompus. C'est donc l'exact contraire du fondamentalisme islamique. Ce n'était là qu'un exemple pour démontrer que les occidentaux méconnaissent l'islam.

D'un autre côté, les musulmans ont l'obligation d'étudier l'histoire du christianisme en Europe, afin de pouvoir comprendre les luttes qui ont opposé l'Eglise et les laïques, de pouvoir adapter leur langue à la réalité occidentale et de trouver un terrain commun de discussion conceptuelle.

Concernant les moyens de lutter contre l'islamophobie, les participants ont émis les propositions suivantes:

- Prévoir des journées "portes ouvertes" dans les mosquées.
- Initier un dialogue interconfessionnel plus actif.
- Participer activement aux assemblées politiques locales en tant que musulmans.
- Créer, dans chaque pays, des organisations chargées de rendre compte des violations des droits de l'homme, commises à l'encontre des musulmans et d'autres minorités, et de l'islamophobie; elles devraient pouvoir repérer toutes les violations et les répertorier.
- Ces organisations devraient aussi pouvoir assurer des services de conseil en cas d'agression ou de violation manifeste des droits de l'homme (nous pensons développer le concept encore aujourd'hui unique de la Commission des droits de l'homme islamiques (*Islamic Human Rights Commission*, IHRC), active au RU depuis des années. Site web: [www.ihrc.org](http://www.ihrc.org)).
- Les musulmans devraient aussi promouvoir des lois qui les protègent en tant que musulmans – et non plus en tant qu'Africains, Arabes, Pakistanais -, afin de pouvoir être entendus en tant que victimes de la haine religieuse et non raciale. Ce problème semble toucher davantage les musulmans européens natifs.
- Ils devraient aussi promouvoir des lois, non pas en termes de quotas, mais en termes de respect dû aux tenues vestimentaires, fêtes et pratiques islamiques - dans les écoles, sur le lieu de travail et dans l'accès au logement. Personne

ne devrait faire l'objet de discrimination lors de la recherche d'un emploi, par exemple.

- Il faudrait coopérer avec d'autres organisations non musulmanes impliquées dans la défense des droits de l'homme.
- Il faudrait recourir à des manifestations antiracistes, afin de diffuser des informations sur l'islam, l'islamophobie, etc. car le public qui fréquente ce type de manifestations est déjà sensibilisé à ces questions.
- Il faudrait coopérer avec des syndicats sur certaines questions importantes, car ils défendent souvent des positions en faveur des droits de l'homme (concernant les crises en Afghanistan ou en Irak, par exemple).
- On pourrait envisager des actions de lobbying (par courrier électronique, téléphone, etc.) contre les médias qui pratiquent la désinformation sur l'islam, dans le but notamment de les contraindre à des excuses publiques.

Enfin, les musulmans devraient mettre un terme à leur passivité et adopter une position plus active lorsque d'autres musulmans (régimes, individus, groupes, etc.) violent les droits de l'homme, torturent et ouvrent la porte à des agissements injustes.

## L'islamophobie (3)

*Qu'est-ce que l'islamophobie?*

C'est la peur de tout ce qui représente l'islam; une peur politique, parce que les musulmans sont perçus comme une menace, une crainte religieuse de ce que les musulmans sont amenés à penser des questions de foi les plus délicates. Associés à ce racisme, on observe une forme de discrimination et des stéréotypes qu'il faut refuser.

*Comment agir pour éradiquer l'islamophobie dans nos pays?*

- En éduquant nos leaders politiques, les populations locales au sujet de l'islam, en coopérant avec les ONG, etc. En éduquant aussi les musulmans, afin qu'ils connaissent leurs droits et en préparant les nouvelles générations à occuper des positions clés dans la société.
- En tant que musulmans, nous devons être ouverts, alors que nous sommes actuellement fermés; c'est ce qui provoque la peur chez les autres. Or, nous ne voulons pas vivre comme des étrangers dans nos sociétés. Nous devons participer à nos sociétés et exploiter tous les réseaux pour communiquer et faire tomber les stéréotypes. Nous devons nous ouvrir au soutien et à la coopération d'ONG non musulmanes qui oeuvrent pour mieux comprendre les motifs de l'islamophobie.
- Les musulmans doivent surmonter leurs différences et travailler ensemble au développement de la culture islamique. Les érudits doivent enseigner une plus grande acceptation des différences au sein de l'islam, au lieu de faire valoir les différences d'interprétation.
- Dans certains pays, les musulmans tentent de s'ouvrir aux autres. Des initiatives telles que les journées "portes ouvertes" dans les mosquées, la mise en valeur des divertissements islamiques, du rite halal (dans la musique, les arts, la poésie), sont des exemples de ce que les jeunes musulmans PEUVENT FAIRE. Mais, pourquoi prévoir une seule journée "portes ouvertes"? Les mosquées devraient toujours accueillir les non-musulmans.
- Il est important de conserver l'accent sur l'action locale, sans oublier les positions de pouvoir, pour le travail social et de jeunesse, et d'inclure des services pour les non-musulmans afin de leur montrer l'exemple de l'islam. Et les musulmans ne doivent pas oublier l'ampleur du travail que fournissent les femmes sous le toit familial.

*Ce que nous devons faire en tant que musulmans*

Les organisations islamiques devraient communiquer entre elles et avec les non-musulmans dans les sociétés dans lesquelles elles vivent. Il faudrait intensifier la diffusion de littérature traduite.

Il faudrait renforcer la coordination, mettre les ressources en commun et éviter de faire le même travail deux fois. Plutôt que de s'échanger des informations, il faudrait s'unir pour créer d'autres organisations.

Il est important que les musulmans se soutiennent au niveau de leurs communautés. Les organisations devraient reposer sur la fraternité islamique et *non* sur les divisions nationales. Les mosquées devraient proposer une multitude d'activités, pour *l'ensemble* de la communauté – jeunes, vieux, femmes, hommes et enfants. Il faudrait maintenir les mosquées en tant que centres communautaires, multiplier les équipements sportifs et les services sociaux.

## Les droits des enfants

Dans cet atelier, les participants ont examiné plusieurs aspects relatifs aux enfants, les problèmes qu'ils rencontrent et leurs droits. Au début, chacun a exposé son travail avec des enfants ou des orphelins.

Il est important de souligner que les enfants, contrairement aux adultes, ne peuvent se défendre en cas de violations de leurs droits. Ces violations peuvent prendre différentes formes: exploitation/travail des enfants, enfants vivant dans la rue, enfants-soldats, enfants victimes de la guerre et des violences politiques, de la prostitution et des violences sexuelles.

Les participants ont échangé leurs expériences en matière de violations des droits des enfants. Au Pakistan, par exemple, le travail des enfants est très courant. Plusieurs organisations non islamiques se battent pour faire cesser cette pratique - mais aucune organisation islamique pakistanaise n'est mobilisée dans ce combat. Certains enfants ne reçoivent aucun soin de leurs parents, pour diverses raisons (alcoolisme, toxicomanie, etc.), ou subissent des mauvais traitements (violences familiales ou sexuelles), et ce même dans les familles musulmanes. Certains parviennent à venir se réfugier dans des foyers pour enfants où ils trouvent soin et aide. Mais ils n'y bénéficient d'aucun enseignement islamique s'ils sont musulmans. La même chose s'est produite suite à la guerre en Bosnie, où des agences ont proposé à l'adoption des enfants orphelins (y compris musulmans) - sans aucune considération des dimensions musulmanes du problème. En Ukraine, beaucoup de parents qui travaillent tard le soir ne trouvent pas le temps d'assurer l'éducation islamique de leurs enfants.

Le problème de la prostitution des enfants a également été évoqué. En Ukraine, on trouve dans les journaux des petites annonces de recherche d'enfants (surtout des filles) pour des photos de mode. En réalité, en y regardant de plus près, les motivations sont souvent la pornographie. Beaucoup d'enfants (des filles surtout), en Europe orientale, sont victimes de la traite au bénéfice de pays occidentaux tels que l'Italie et l'Allemagne - et les enfants musulmans font partie des victimes.

Repères (le manuel d'éducation aux droits de l'homme) mentionne en page 406 la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Nous avons lu l'ensemble de ses articles. Notre seule restriction concernait la définition de l'enfant: selon les Nations Unies, un enfant est toute personne de moins de 18 ans, alors que dans l'islam, un enfant devient adulte tout naturellement au plus tard avant 15 ans. Cette différence a des conséquences sur diverses questions: les enfants-soldats (au Kashmir, un combattant pour la liberté, âgé de 15 ans, est-il en enfant-soldat?), le mariage précoce, etc.

Nous nous sommes interrogés sur la façon d'améliorer la situation des enfants en défendant leurs droits. Nous devrions travailler sur les deux fronts: avec les

musulmans pour les sensibiliser aux droits des enfants et à leurs violations, et avec notre société dans sa globalité. Le Coran et la Sunna sont les bases de notre travail, notamment s'agissant d'éduquer correctement les enfants.

Il faudrait entreprendre un travail global sur les fondements et les règles islamiques concernant les droits des enfants. Plusieurs versets du Coran, et l'exemple du prophète Mohammed (paix sur lui), comme le mentionnent plusieurs *Hadiths* (Paroles Sacrées), nous montrent quelle devrait être l'attitude des musulmans à l'égard des enfants. A partir de là, nous devrions sensibiliser les musulmans aux enfants et à leurs droits, et donc les éduquer sur la place des enfants dans l'islam, en utilisant pour ce faire les médias musulmans.

Dans ce contexte, nous devons (à travers nos attitudes personnelles) respecter les enfants, les écouter et prêter de l'attention aux problèmes qu'ils rencontrent et à ce qu'ils expriment de façon non verbale. Par exemple, le prophète Mohammed (paix sur lui) laissait son petit-fils jouer sur ses épaules tandis qu'il dirigeait la prière.

Les enfants devraient eux aussi connaître leurs droits et savoir comment réagir en cas de problème. En la matière, il existe par exemple des livres qui expliquent leurs droits aux enfants (chez les non-musulmans).

Pour finir, les musulmans devraient avoir pour objectif d'aider tous les enfants, et pas seulement les musulmans.

## Médine

Il s'agissait de présenter les devoirs de la communauté de Médine à l'égard de ses habitants de toutes les tribus et religions, hommes et femmes.

Nous avons partagé des histoires au sujet de Médine, qui ont renforcé nos connaissances et notre foi. Nous voulions exposer quelques points clés du "modèle de Médine", en espérant qu'ils inspirent vos futures études.

- Il existait une division claire entre les pouvoirs législatifs et exécutifs.
- Il existait un règlement écrit /une charte de la communauté (comparez avec Israël).
- Les droits et les devoirs concernaient tous les habitants, et pas seulement les "citoyens" (comparez avec les "Etats modernes").
- La liberté de choix et de pratique de la religion régnait.
- Les non-musulmans qui payaient une taxe de protection (*jizzia*) disposaient d'une armée courageuse pour les défendre!
- Les enfants avaient le droit à l'enfance: l'enfance était une phase à part de la vie, qu'il fallait protéger (idée introduite par Jean-Jacques Rousseau à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle).
- Les prisonniers de guerre étaient nourris, habillés et traités comme des membres de la famille; ils étaient libérés après avoir appris à lire et à écrire à dix personnes.
- Les femmes participaient à la vie religieuse et sociale (histoire d'Aïcha (r.a. [(Dieu l'agrée!)])).
- Les femmes ont accédé au droit de divorcer, d'épouser l'homme de leur choix, d'hériter et de donner asile à qui elles le veulent vers 610 après J.C. (a.s. [Sur lui la paix!])
- Aucune religion ou tribu n'était jugée sur la base des actions individuelles.
- Les souverains vivaient de façon très simple, sans garde du corps, et devaient répondre de leurs actes devant la loi (comparez à l'Allemagne, la Norvège, le RU, la France, etc.).
- Les non-musulmans étaient jugés en vertu de leur propre loi dans certains cas (les juifs adultères étaient jugés selon la Torah).
- La vie privée n'était pas soumise à la loi, seules l'étaient les affaires publiques. (>Umar (r.a. [Dieu l'agrée!]) qui avait surpris des personnes en train de boire chez elles ne les a pas traduites en justice. [Or], il était calife à cette époque.)

En outre, les animaux et l'environnement possédaient des droits.

FEMYSO "Droits de l'homme: la contribution des musulmans européens"  
*20-27 octobre 2002, Centre européen de la Jeunesse de Budapest*

Charte de Médine: <http://islamic-world.net/islamic-state/macharter.htm>

## La mondialisation

Ce rapport est le fruit de discussions avec la participation de théoriciens du RU, d'Allemagne, de Hongrie, d'Italie, de France et de Pologne.

Durant cet atelier, les participants ont essayé de répondre aux questions suivantes: Qu'est-ce que la mondialisation? Quelle pourrait-être la réponse des musulmans à la mondialisation? Quelle est la situation de la communauté musulmane depuis le 11 septembre? Ce rapport résume et ordonne les différentes idées exprimées.

Nous sommes convenus que la mondialisation était une conséquence de l'évolution du monde; c'est une question très complexe. Nous avons partagé nos points de vue; certains pensaient que la mondialisation allait conférer davantage d'homogénéité au monde; d'autres estimaient qu'elle se traduirait plutôt par une véritable hégémonie. Nous avons étudié les enjeux et les conséquences pratiques de la mondialisation sous les angles économique, technologique, politique, culturel et social.

1. Concernant la dimension économique de la mondialisation, se sont exprimées des inquiétudes au sujet de la généralisation d'un marché capitaliste et de la montée d'un nouveau pouvoir – les multinationales. Les économies fortes peuvent gagner les marchés des économies faibles, l'inverse est impossible. Parmi les pays qui entrent dans le processus de mondialisation, l'exemple de la Tunisie a été mentionné - ce qui conduit ce pays à se soumettre au pouvoir de l'Occident. En outre, une certaine normalisation - ou une forme de monopole - apparaît dans les différents modes de vie autour du globe.
2. Au plan technologique, les participants ont souligné le phénomène des nouvelles technologies de la communication (le réseau mondial Internet). Ils ont fait observer que seul l'Occident tire profit des bénéfices de ces innovations, tandis que dans d'autres régions du monde, certaines populations ne peuvent toujours pas satisfaire leurs besoins de base, comme l'eau ou la nourriture. Internet est une expression de la mondialisation et l'usage que l'on fait de cet outil est capital.
3. Les conséquences culturelles et sociales de la mondialisation sont notamment les phénomènes migratoires et la domination des modèles culturels américains (américanisation des cultures). Les médias sont les plus puissants outils de promotion de l'impérialisme occidental. Mais Algesira a été mentionné comme un exemple positif de l'opposition au monopole des médias occidentaux. En outre, le problème de la domination des institutions occidentales a été soulevé – par exemple celle des institutions éducatives occidentales dans les différentes sphères de connaissances.
4. La dimension politique de la mondialisation, en d'autres termes la domination de l'administration américaine dans la politique internationale, a

suscité maintes réactions. Selon certains, le monde devient de plus en plus dangereux parce qu'un seul pays a entre les mains de plus en plus de pouvoir économique, diplomatique et militaire, dont il abuse dans son seul intérêt. La paix devient ainsi un produit commercial – si vous partagez les intérêts des USA, alors seulement vous pouvez acheter la paix. Un autre exemple en est les violations des droits de l'homme et du droit international, sous le prétexte d'actions militaires: comme l'illustrent l'agression américaine en Afghanistan et les provocations américaines en Irak.

5. Les participants ont aussi réfléchi à la question controversée du 11 septembre 2001, sorte de tournant dans l'histoire, et à ses influences sur la communauté musulmane. Tout d'abord, des questions simples ont été soulevées: Quelle était la situation avant le 11 septembre? Qu'est-ce qui a changé depuis? Est-ce réellement un tournant dans l'histoire? En tous cas, on note que, depuis cette date, les mouvements de résistance islamiques et les combattants de la liberté ont perdu leur crédibilité aux yeux des sociétés occidentales. Et la plupart des pays justifient leurs violations des droits humains et civils par la guerre qu'ils mènent contre le terrorisme.

#### *La réponse des musulmans à la mondialisation*

Tout d'abord, nous devons reconnaître les aspects positifs et négatifs de la mondialisation, dans toutes les dimensions évoquées, en fonction de notre religion. L'islam, dans sa miséricorde, est aussi universel dans l'essence de son message et de ses principes. Et, tant la mondialisation que l'islam nous offrent des outils et des idées pour mondialiser l'islam. *Il ne s'agit pas d'être pour ou contre la mondialisation, la mondialisation est un fait.* Notre mission est d'islamiser la mondialisation.

Pour bénéficier de la mondialisation, nous devons d'abord combattre la méconnaissance de l'islam *parmi* les musulmans. Si nous voulons promouvoir l'islam, nous devons par exemple savoir que les musulmans utilisent l'Internet improprement pour parler de l'islam. L'importance de l'Iman dans notre action a été évoquée. Les participants ont fait observer que les régimes et leurs corruptions, dans les pays musulmans, étaient en contradiction avec les valeurs islamiques. Certains ont répondu que les musulmans européens ne pouvaient pas assumer la responsabilité des pays musulmans. En tant que musulmans européens, ils pensaient devoir bénéficier de la mondialisation.

Pour avoir une influence sur l'économie mondiale, nous devons utiliser notre pétrole comme arme économique. Nous devons aussi exploiter nos pouvoirs de consommateurs et boycotter les produits de certaines sociétés. Mais le marché mondial, qui repose sur des intérêts injustes, n'est pas le seul problème des musulmans. (...) *"En matière de mondialisation, la question n'est pas d'être musulman ou pas. Tant de personnes innocentes meurent. Nous devons être de leur côté."* On note un changement dans la pensée et la mentalité des jeunes – avec par exemple la montée des mouvements anti-mondialisation et l'opposition à l'ordre économique et social du monde. Des jeunes se battent et meurent parfois pour changer les choses. Alors,

l'enjeu n'est pas seulement l'opposition entre l'islam et l'Occident. (...) "*Impliquez-vous à tous les niveaux! Engagez-vous dans des campagnes pour faire la différence; et, une fois que nous aurons identifié les routes à suivre, nous pourrions remettre en question certaines lois.*" Parmi les cibles du combat à mener, les participants ont évoqué l'accord multilatéral sur l'investissement international, qui donne aux sociétés le pouvoir sur les nations.

En matière de mondialisation, il ne s'agit pas de se plaindre ou de jouer les victimes. Il existe différentes attitudes et approches de la mondialisation. Le but est de ne pas rester passif en attendant le jugement de Dieu. Comment faire?

*"Nous devons définir nos priorités et agir! (...)"*

*"Nous devons faire entendre notre voix (...)"*

(Les phrases en italique sont des extraits de quelques-unes des opinions exprimées par les participants à l'atelier.)

## L'égalité hommes-femmes

- Nous ne devons jamais oublier ce qui fait la particularité de l'islam lorsque l'on parle de justice et d'égalité (c'est une recommandation).
- Pour certains d'entre nous, ce type de débat met en lumière la crise identitaire des musulmans en Europe. Certains pensent que la *Sharia* suggère une série de lignes directrices, et que les vêtements qui ont un sens culturel devraient être adaptés à l'endroit dans lequel vivent les musulmans.
- Les concepts de droits et de devoirs, de même que le sentiment de la présence de Dieu par exemple, sont autant d'éléments de la pensée islamique.
- Les musulmans devraient s'intéresser de plus près à la condition des femmes, dans la mesure où la société islamique repose sur les relations hommes-femmes; c'est là le point faible de notre société, qui ouvre la voie à la critique de l'islam. En effet, en se comportant mal, les hommes sapent leur propre société et son avenir.
- La société islamique repose sur deux piliers: les hommes et les femmes. En cas de problème avec les femmes, la société ne peut fonctionner correctement.

Nous devons aussi nous rappeler que dans son adieu, l'un des plus importants de ses discours, le prophète (Pbuh) a recommandé à ses compagnons le nécessaire respect de leurs épouses.

## 7. Conclusions et suivi

A la fin de la session, les participants se sont répartis en plusieurs ateliers pour élaborer des plans d'action concrets:

*Que pourrions/devrions-nous faire pour promouvoir les droits de l'homme:*

- *au niveau local;*
- *au niveau national;*
- *au niveau européen.*

Suit le compte rendu des conclusions:

Une première remarque a été émise à propos du fait qu'il conviendrait de définir de quels DH, on souhaiterait parler : les DH des musulmans en Europe ou des musulmans à l'extérieur de l'Europe? Lorsque l'on traite de cette problématique, il conviendrait en effet de ne pas négliger les musulmans qui souffrent de par le monde (Palestine, Iraq,...). Ceci étant, il ne faut pas oublier que nous sommes tous des musulmans engagés et que même si ces problèmes sont toujours au cœur de nos pensées – et il faut toujours que l'on en ait conscience –, il convient de placer un ordre de priorité dans nos actions en tant qu'Européens musulmans, et cela même en fonction du message de notre Prophète (Pbsl) qui nous recommande de commencer par une réforme personnelle, puis par une réforme familiale, puis de l'entourage, etc. en cercles s'élargissant tout le temps plus. Ne mélangeons donc pas tout, comme l'on souligné certains, pour ceux qui s'interrogent sur le type d'action à réaliser quant au problème palestinien par exemple : « *La Palestine n'a pas besoin de corps pour le moment, ils en ont en assez grande quantité contrairement au soutien de la communauté internationale !* ». Il est au contraire nécessaire d'englober la problématique palestinienne notamment dans une perspective de défense générale et universelle des DH. Il faut faire évoluer la perception de la problématique palestinienne au sein même de l'espace européen, car l'Europe a un grand rôle à jouer dans ce débat et il faut l'aider à faire contrepoids à l'unilatéralisme américain. Notre rôle ici, en Europe, c'est notre engagement pour tous, sur tous les niveaux, mais en tant que musulmans.

En fait, cette session du FEMYSO est une preuve de que ce travail a déjà commencé, mais on ne doit pas s'arrêter là. La question est a-t-on besoin de mettre sur pieds un projet commun? Est-on obligé de faire quelque chose pour faire changer la situation?

La meilleure approche serait de ne pas multiplier outre mesure les institutions et les organisations existantes. Le FEMYSO devrait être en charge de l'élaboration de lignes directrices qui devraient être respectées dans les actions entreprises aux niveaux locaux et nationaux. Ce qui permettrait de vraiment mettre l'accent sur la dimension européenne de l'entreprise.

Il faut toujours avoir à l'esprit que pour être crédible, la communauté musulmane a le choix entre deux solutions :

1. Toute la communauté s'unit et décide de vraiment prendre son destin en main (ce qui est hautement improbable),
2. Soit les musulmans sortent de l'enfermement communautaire et choisissent d'insérer leurs causes particulières dans des causes globales de défense des DH. Il faut savoir communiquer et faire partager nos combats et nos engagements (quitte à faire quelques concessions cosmétiques), car nos enjeux pourront alors être portés à d'autres niveaux.

Un des autres pièges dans lequel il convient absolument de pas tomber, c'est qu'il faut éviter que chaque association recommence, à chaque fois, le travail qui a déjà été accompli par d'autres.

Un effort important doit être mis en œuvre au niveau de la formation des jeunes, et particulièrement des cadres associatifs impliqués dans la problématique des DH. Tout d'abord, il conviendrait d'assurer une solide formation aussi bien en matière religieuse qu'en matière des DH. Il faut également passer à une action concrète sur le terrain, ne fût-ce qu'en tant qu'individus. Il est certain que la multiplication d'exemples d'implications individuelles finira par déboucher sur la mise en place d'une dynamique plus vaste. Il faut absolument sensibiliser la communauté locale aux DH, de même qu'il faut s'engager dans la participation et l'engagement citoyen. Il y a une véritable da'wa à réaliser au travers de séminaires, de conférences et d'actions sur le terrain.

Nos propositions sont donc les suivantes :

- *Affirmer que l'on agit en tant qu'organisation* rassemblant des jeunes musulmans (peut-être pas exclusivement en fonction des réalités locales).
- *La sensibilisation* des jeunes musulmans en priorité, mais également de toute la communauté musulmane à la problématique des DH.
- *Mettre sur pieds des partenariats* avec des organisations non musulmanes de défense des DH, voire même s'engager personnellement et très concrètement en vue de tisser des liens personnels et d'arriver à faire passer notre richesse à l'intérieur même de ces organisations. Il conviendrait donc que le Femyso fasse parvenir à chaque organisation membre une liste de toutes les associations de défense des DH, leurs adresses et leurs personnes de contact.
- *Essayer de parler de la thématique des DH* dans le plus grand nombre de conférences possibles, et particulièrement quand elles sont organisées par des musulmans.
- *Profiter de la journée mondiale des DH* pour organiser des manifestations (conférences, séminaires,...) au niveau européen, par chaque organisation membre sous la supervision du Femyso. Cela aurait très certainement un

impact symbolique, par le fait que le même thème serait développé à l'échelle européenne. Ce sera également l'occasion de développer chez les participants l'appartenance à un réseau européen partageant les mêmes valeurs et les mêmes objectifs.

- *Il serait bon de créer une commission* en charge des DH au sein du FEMYSO. Elle serait chargée de coordonner les activités européennes du Femyso à ce sujet, ainsi que de donner des directives générales.
- Il conviendrait également de *développer du matériel pédagogique* à distribuer aux différentes associations locales (un folder semblable à A la découverte de l'Islam, mais dédié uniquement à la problématique des DH).
- Quel que soit le niveau d'action, il serait bon que le FEMYSO dégage pour chaque année une *orientation générale à propos des DH*, orientation dans laquelle devront s'inscrire les actions particulières des organisations membres (par ex. : chaque année organiser au moins une activité sur un thème précis, avec envoi de rapport à la commission en charge des DH au sein du FEMYSO).
- *Créer dans chaque pays un observatoire musulman des DH* (qui serait bien un outil et non une fin en soi) qui serait chargé de relever les violations des DH, de rendre un rapport annuel, mais qui aurait également pour mission d'aider les victimes de violations des DH à se diriger vers le service d'aide le plus approprié à leur cas. Ce qui implique de dresser le répertoire de toutes les associations actives sur le terrain. Ces rapports annuels seraient communiqués à la commission en charge des DH du FEMYSO qui serait elle chargée d'en faire une synthèse et de la faire parvenir aux instances européennes et internationales en rapport avec cette problématique.
- *Profiter du workgroup Human Rights\_islam* pour entretenir des relations entre tous les membres participant à cette session, plutôt que de tenter de créer un nouveau de lieu de cyberrencontre.
- Il serait bon que le FEMYSO communique à ses organisations la liste de tous les programmes de financement dans lesquels nos activités de défense des DH pourraient s'intégrer.



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Forum des organisations européennes de jeunes et d'étudiants musulmans (FEMYSO) a organisé une session d'étude sur le thème ***“Droits de l'homme: la contribution des musulmans européens”*** du 20 au 27 octobre 2002. La session s'est déroulée en coopération avec la Direction de la jeunesse et du sport, et s'est tenue au Centre européen de la Jeunesse de Budapest (CEJB), en Hongrie.

Le principal objectif de cette session d'étude était de permettre à des animateurs et des volontaires européens musulmans, actifs au sein des organisations membres du FEMYSO, d'améliorer leur connaissance et leur compréhension des droits de l'homme. Etaient présents 26 participants et participantes sélectionnés, ainsi que les membres de l'équipe préparatoire de la session – soit 4 personnes -, et l'administrateur chargé du programme et de la formation. Les pays représentés incluaient l'Albanie, la Belgique, la Grande-Bretagne, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, la Norvège, la Pologne, la Suède, la Suisse et l'Ukraine.

L'apprentissage interculturel et l'éducation aux droits de l'homme (adaptée de Repères, le manuel d'éducation aux droits de l'homme) ont été mis en oeuvre via différents ateliers et exercices encadrés par M. Rui Gomes, l'administrateur chargé du programme et de la formation du CEJB. En outre, des présentations interactives sur les droits dans l'islam et dans la communauté musulmane, sur l'islamophobie et d'autres violations, et sur l'universalité des droits de l'homme et leur application en Europe, ont eu lieu chaque jour durant la session; elles ont été suivies de discussions interactives. Les experts impliqués étaient des notables: le Dr Tariq Ramadan, Mme Farkhanda Chaudary et M. Zein Omar.

Le pivot de la session fut une matinée consacrée à une discussion avec la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le programme englobait diverses questions dont le dialogue interculturel, la participation politique des jeunes et la démocratie, et la primauté du droit et les droits de l'homme.

Un après-midi, les participants ont pu prendre part, grâce au net, à la conférence électronique "Les femmes musulmanes dans l'Union européenne", qui se déroulait à Bruxelles en présence de la commissaire Anna Diamantopoulou.

La session d'étude au CEJB a débouché sur des idées de projets à mettre en œuvre dans les sphères locale, nationale et européenne, et notamment: un e-groupe, un séminaire de suivi prévu l'année prochaine, un projet sur les discriminations liées au port du *hijab* en Europe, à conduire en collaboration avec la Commission des droits de l'homme islamiques et d'autres ONG, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, ainsi que diverses autres manifestations.

Un rapport détaillé sera disponible dès que possible au FEMYSO et au Conseil de l'Europe. Les transcriptions des présentations et des ateliers sont à la disposition des personnes intéressées.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

**FEMYSO**  
**Rue Archimède 50**  
**1000 Bruxelles**  
**Belgique**

Tél.: +3222806922

Fax: +3222806923

Email: [info@femyso.com](mailto:info@femyso.com)

[www.femyso.com](http://www.femyso.com)

## ANNEXES

### 1. Liste des participants

<b>NOM</b>	<b>Organisation</b>	<b>PAYS</b>
M. Abassi Adil	FOSIS	Grande-Bretagne
M.ABDULAZIM Mohammed Nabil	MJD	Allemagne
Mme ANWAR Klara	UIC	Hongrie
Mme Bennett Ruth	MYF	Grande-Bretagne
M. Chaouki Khalid	GMI	Italie
M. Chorfi Slah ben Ali	ARRAID	Ukraine
Mme D'ANTONIO Alessandra	GMI	Italie
Mme FRYNDAK Olha	ARRAID	Ukraine
Mme GESSOUS Anisa	UIC	Hongrie
M. HASANEIN Amin	MJD	Allemagne
Mme HIRSI Sadia	SUM	Suède
M. IDA ALI OU LAHSEN Khalid	EMF	France
M. JOHARI Mohammed Nared	IISL	Allemagne
Mme KHAN Momina	IHRC	Grande-Bretagne
M. LAMRANI Abid	EMF	France
M. MADENE Faouzi	NMF	Finlande
Mme MAKOKI Marina	IISL	Allemagne
Mme MAJID Romana	IHRC	Grande-Bretagne
M. OSMANOSKI Afrim	IYF	Ex-République yougoslave de Macédoine
M. PICCARDO Davidde	GMI	Italie
M. PIKU Alfred	ARDMERIA	Albanie
M. PRIVOT Michaël	AJM	Belgique
M. HASSAN SIDDIQ ALAMIN Sharif	MSS	Norvège
M. TUMTURK Cihan	SUM	Suède
M. WASYLUK Maciej	MSS	Pologne
Mme CHAUDHRY Yasmine	YM	Grande-Bretagne

## 2. Programme quotidien de la session d'étude

### Dimanche 20 octobre 2002

Arrivée et inscription des participants

19h00 Dîner et prières (plus *mathuraat*)

20h30 Jeux pour briser la glace

### Lundi 21 octobre 2002

Président: Yasin Ahmad

Co-président: Hadia Himmat

05h30 Prière

08h30 Petit déjeuner

09h30 **Session d'ouverture**, accueil par Mme Antje Rothmund, Directrice exécutive du CEJB

09h55 **Session d'ouverture** par Sunduss Al-Hassani, EXCO membre de FEMYSO

10h10 Présentation du programme, des buts et des objectifs

10h20 Pause

10h30 Groupes de travail

1. Motivation: pourquoi venir au séminaire?

2. Attentes: qu'espèrent-ils en retirer?

3. Suggestions: qu'aimeraient-ils/qu'auraient-ils besoin de faire durant la session?

11h40 Rapports

12h00 **Présentation des droits de l'homme**, par Rui Gomes

Questions

12h45 Déjeuner et prières

14h30 Groupes de travail

1. Dialogue interculturel (Sunduss)

2. Participation des jeunes à la vie politique (Rui)

3. Démocratie, primauté du droit et droits de l'homme (Hadia)

17h15 Rapports

17h45 Bilan de la journée et clôture

19h00 Dîner et prières (plus *mathuraat*)

21h00 Soirée internationale

### Mardi 22 octobre 2002

Président: Sunduss Al-Hassani

Co-président: Chokri Mensi

- 05h30 Prière  
08h30 Petit déjeuner  
09h30 **Discussion avec la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**
- 13h00 Déjeuner et prières
- 14h30 **Les droits de l'homme dans l'islam**, introduction par M. Zein Omar  
15h20 Questions  
15h40 Pause  
16h00 Groupes de travail:
  - Quelle est la perception des droits de l'homme par l'islam ?
  - Quelles sont les principales violations dans les pays?
  - En quoi ces violations touchent-elles les musulmans?
  - Comment les musulmans réagissent-ils?
- 17h30 Rapports  
18h00 Clôture, dactylographie des rapports
- 19h00 Dîner et prières (plus *mathuraat*)
- 21h00 Film

### **Mercredi 23 octobre 2002**

Président: Chokri  
Co-président: Hadia

- 05h30 Prière  
08h30 Petit déjeuner  
09h30 Briefing de la journée  
09h40 **Les violations des droits de l'homme qui affectent la communauté musulmane**, par Farkhanda Chaudhry  
10h45 Pause  
11h00 Groupes de travail
- 12h15 Déjeuner et prières
- 14h30 Groupes de travail  
17h00 Rapports des groupes  
17h30 Evaluation  
18h15 Bilan et clôture
- 19h30 Dîner et prières (plus *mathuraat*)

### **Jeudi 24 octobre 2002**

Président: Sunduss  
Co-président: Yasin

- 05h30 Prière  
08h30 Petit déjeuner  
09h30 Rapport de l'équipe préparatoire sur l'évaluation  
09h50 **L'apprentissage interculturel et les droits de l'homme**, par Rui Gomes:  
1. Identité et culture  
2. Droits des minorités  
3. Préjugés et minorités ethniques  
4. Attitudes pour l'apprentissage interculturel
- 12h30 Déjeuner et prières
- 14h00 Groupes de travail:  
1. Les droits des enfants  
2. La mondialisation  
3. Médine
- 16h00 Conférence électronique  
18h00 Evaluation de la conférence électronique
- 19h00 Dîner et prières (plus *mathuraat*)
- 21h00 Quiz et divertissements

### **Vendredi 25 octobre 2002**

Président: Hadia  
Co-président: Chokri

- 05h30 Prière  
08h30 Petit déjeuner  
09h30 Briefing de la journée  
09h40 **La contribution des jeunes musulmans européens aux droits de l'homme**, par Tariq Ramadan  
10h40 Pause  
10h50 Discussion  
11h55 Information sur les déplacements à Budapest  
12h30 Prière *Juma'ah*
- 13h00 Déjeuner
- 14h00 Après-midi libre et dîner en ville
- 23h00 Prières et *mathuraat*

### **Samedi 26 octobre 2002**

Président: Sunduss  
Co-président: Hadia

- 05h30 Prière

- 08h30 Petit déjeuner
- 09h30 Briefing de la journée
- 09h40 **Le rôle des organisations membres de FEMYSO et l'action des individus au sein du FEMYSO**, par Brigitte Martin
- 10h15 Pause
- 10h30 Groupes de travail:
1. Que pourrais-je/dois-je faire?
  2. Que pourrions/devrions-nous faire pour promouvoir les droits de l'homme?
    - au niveau local
    - au niveau national
    - au niveau européen (dont FEMYSO)
- Idées concrètes et au moins un projet
- 12h30 Déjeuner et prières
- 14h00 Dactylographie des rapports
- 15h45 Pause
- 16h00 Session photos
- 16h10 Evaluation
- 17h45 Clôture, remise des certificats
- 18h15 Fin du programme
- 19h00 Dîner et prières (plus *mathuraat*)

### **Dimanche 27 octobre 2002**

Départ des participants

### 3. Extraits des principaux intervenants

#### Mme Farkhanda Chaudhry

Travaille actuellement en tant qu' « Equality Officer » ('*officier d'égalité*') pour le Conseil des Organisations de Volontariat d'Ecosse. Expérimentée dans le travail de développement communautaire. A travaillé sur la question de la pauvreté et de la privation. Travaille avec des groupes de femmes en Ecosse. La première musulmane en Ecosse nommée Juge de Paix. Membre du comité de direction du centre de documentation des musulmanes à Glasgow. Membre du « Conseil interreligieux » d'Ecosse. Membre de « Islamic Society of Britain », suit également un troisième cycle en égalité et discrimination. En outre, elle est mère de 5 enfants qui ont tous atteint l'âge adulte.

[ummhashim@hotmail.com](mailto:ummhashim@hotmail.com)

#### M Zein Omar

Né à Keren-l'Erythrée en 1961. Etudes primaires et secondaires en Erythrée. Etudes universitaires à Damas, Syrie, licencié en langue et littérature Anglaise en 1986. Chercheur en éducation internationale et comparée, Université de Stockholm. A étudié la linguistique à l'Université de Stockholm avec une spécialisation en langues sémitiques. A étudié la traduction et l'interprétariat à l'Université de Stockholm. Travaille à temps plein dans la traduction et l'information.

[zeinshokai@hotmail.com](mailto:zeinshokai@hotmail.com)

#### Dr. Tariq Ramadan

Il enseigne la philosophie au Collège de Genève et l'islamologie à l'Université de Fribourg. Il a contribué au débat sur la situation des musulmans en Occident et spécifiquement en Europe. Il écrit et fait des conférences sur la renaissance dans le monde musulman et sur l'identité et les défis des minorités musulmanes.

[Tariq.Ramadan@unicfr.ch](mailto:Tariq.Ramadan@unicfr.ch)

## 4. Liste des membres de la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire (80 sièges)

<i>Membres</i>			<i>Remplaçants</i>
M.	KOÇI Petro	Albanie	Mme KRYEMADHI
M.	BEHRENDT Wolfgang	Allemagne	Mme LÖRCHER
M.	HORNHUES Karl-Heinz	Allemagne	M. HÖRSTER
M.	SCHLOTEN Dieter	Allemagne	Mme HOFFMANN
M.	BÜHLER Klaus	Allemagne	M. MAASS
M.	NAUDI MORA Cándid	Andorre	Mme PINTATROSSELL
M.	HOVHANNISYAN Hovhannes	Arménie	M. GEGHAMYAN
M.	SPINDELEGGER Michael	Autriche	Mme GATTERER
Mme	WURM Gisela	Autriche	M. SCHWEITZER
M.	VAKILOV Vagif	Azerbaïdjan	M. MOLLAZADE
M.	ALIYEV Ilham	Azerbaïdjan	M. SEYIDOV
M.	CLERFAYT Georges	Belgique	M. Van den BRANDE
M.	HENRY Jean-Pol	Belgique	M. GORIS
M.	TURJACANIN	Bosnie-Herzégovine	M. TOKIC
M.	TOSHEV Latchezar	Bulgarie	M. KIRILOV
M.	LOUTFI Younal	Bulgarie	Mme MILOTINOVA
Mme	FERIC-VAC Mirjana	Croatie	M. SKABALO
M.	POURGOURIDES	Chypre	M. CHRISTODOULIDES
Mme	SEVERINSEN Hanne	Danemark	Mme ARNOLD
M.	ARISTEGUI	Espagne	M. SOLÉ TURA
M.	MARTÍNEZ CASAÑ Guillermo	Espagne	M. PUCHE
M. de	PUIG Lluís Maria	Espagne	Mme GONZÁLEZ
M.	VOOG	Estonie	Mme KLAAR
M.	MIGNON Jean-Claude	France	M. PINTAT
M.	GOULET	France	M. ANDRE
Mme	DURRIEU Josette	France	M. ROCHEBLOINE
M.	DREYFUS-SCHMIDT Michel	France	M. LONCLE
Mme	KAUTTO Tarja	Finland	M. KORKEAOJA
M.	ZHVANIA Zurab	Géorgie	...
M.	PANGALOS Theodoros	Grèce	M. KOULOURIS
Mme	BAKOYIANNI Theodora	Grèce	M. LIAPIS
M.	TABAJDI	Hongrie	M. EÖRSI
M.	NEMETH	Hongrie	M. BRAUN
Mme	RAGNARSDÓTTIR Lára Margrét	Islande	M. OLAFSSON

FEMYSO "Droits de l'homme: la contribution des musulmans européens"  
 20-27 octobre 2002, Centre européen de la Jeunesse de Budapest

M.	DAVERN	Islande	M. O'KEEFFE
M.	BIANCO Gerardo	Italie	M. DANIELI
M.	RANIERI Umberto	Italie	Mme de ZULUETA
M.	AZZOLINI Claudio	Italie	M. PROVERA
M.	ZACCHERA Marco	Italie	M. MALGIERI
Mme	PAEGLE Vaira	Lettonie	Mme LIBANE
Mme	WOHLWEND Renate	Liechtenstein	M. BRUNHART
M.	CEKUOLIS Jonas	Lituanie	M. OLEKAS
M.	GLESENER Marcel	Luxembourg	M. GRAAS
M.	VELLA John	Malte	M. MONTALTO
M.	GLIGOROSKI Danilo	"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	M. BAJRAMI
M.	NEGUTA Andrei	Moldova	...
M.	BLANKENBORG Haakon	Norvège	M. KVAKKESTAD
M.	BLAAUW Jan Dirk	Pays-Bas	M. van der LINDEN
M.	TIMMERMANS Frans	Pays-Bas	Mme ZWERVER
M.	KLICH Bogdan	Pologne	M. MARKOWSKI
M.	WIELOWIEYSKI Andrzej	Pologne	M. GRZYB
M.	IWINSKI Tadeusz	Pologne	M. JASKIERNIA
Mme	AGUIAR Manuela	Pologne	Mme DOMINGUES
M.	MEDEIROS FERREIRA José	Portugal	M. VERA JARDIM
M.	PRISACARU Ghiorghi	Roumanie	M. BADULESCU
M.	BERCEANU Radu-Mircea	Roumanie	M. BACIU
M.	HREBENCIUC Viorel	Roumanie	M. KELEMEN
Mme	YARYGINA Tatiana	Russie	M. NAZAROV
M.	MARGELOV Mikhail	Russie	M. POPOV
M.	ROGOZIN Dmitry	Russie	M. PEKHTIN
M.	ZIUGANOV Guennady	Russie	M. SLUTZKY
M.	WEISS Peter	République slovaque	M. ŠVEC
M.	OUZKY	République tchèque	...
Mme	CURDOVA	République tchèque	M. MASTALKA
M.	LLOYD Tony	Royaume-Uni	Mme GRIFFITHS
M.	PRENTICE Gordon	Royaume-Uni	Lord KILCLOONEY
M.	ATKINSON David	Royaume-Uni	Sir Sydney CHAPMAN
Lord	JUDD	Royaume-Uni	Lord TOMLINSON
M.	VOLPINARI	Saint-Marin	M. ARZILLI
M.	JAKIC Roman	Slovénie	M. BERNIK
M.	BERGQVIST Jan	Suède	M. LEKBERG
M.	BJÖRCK Anders	Suède	M. GUSTAFSSON

FEMYSO "Droits de l'homme: la contribution des musulmans européens"  
*20-27 octobre 2002, Centre européen de la Jeunesse de Budapest*

M.	GROSS Andreas	Suisse	Mme FEHR
M.	FREY Claude	Suisse	M. LACHAT
M.	ANDICAN A. Ahat	Turquie	M. SÖNMEZ
M.	GÖNÜL Vecdi	Turquie	M. FIRAT
M.	MUTMAN Atilla	Turquie	M. ERTÜRK
M.	KARPOV Oleksandr	Ukraine	M. SCHERBAN
M.	KOSTENKO	Ukraine	M. MOROZOV
M.	OLIYNYK Borys	Ukraine	M. MATVIYCHUK

## 5. Liens utiles

Documentation sur les droits de l'homme dans l'islam

<http://www.iad.org/PDF/WAMY10.pdf>

Déclaration islamique universelle des droits de l'homme

<http://www.alhewar.com/ISLAMDECL.html>

Charte de Médine

<http://islamic-world.net/islamic-state/macharter.htm>

Repères – manuel sur la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes

<http://www.coe.int/compass>